

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2016

PROCES-VERBAL

PRESENTS : M. PERRAUD, Maire, M. VAREYON, M. HARMEL, Mme COLLET, M. MATZ, Mme EMIN, M. SCHERER, Mme VOLAN, M.BOLITO, M. TOURNIER-BILLON, Mme REGLAIN, M. TEKBIKAK, M. DUPONT, M. VERDET, Mme ROMANET, Mme CHERIGIE, Mme CAILLON (arrivée à 18H24), Mme LEVILLAIN, M. SIBOIS, Mme MANZONI, M. VEILLE, Mme REBAI-SOLTANI, Mme GAMBA, M. FARIA, Mme CHOSSON, M. MAIRE, Mme FERRI, M. ARPIN, M. MARTINEZ, Mme LOZACH (arrivée à 19H23), Mme PIQUET (arrivée à 18H39 – pouvoir à Mme EMIN).

EXCUSES : Mme GUIGNOT (pouvoir à M. VERDET), M. PAITA (pouvoir à M. HARMEL), Mme YILMAZ (pouvoir à Mme FERRI), M. MATHON (pouvoir à M. MARTINEZ)

La séance est ouverte à 18 H 15 sous la présidence de Monsieur PERRAUD, Maire.

Madame MANZONI est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 14 décembre 2015 a été adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES

Le Maire expose au Conseil qu'au titre de la délégation qui lui a été accordée par délibérations en date du 28 mars 2014 et du 6 juillet 2015, il a pris les décisions suivantes :

SIGNATURE DE CONTRATS OU CONVENTIONS CONCLUS AVEC :

SPORT

UNION SPORTIVE DE VEYZIAT pour la convention d'occupation de locaux à usage sportif situés à Veyziat, du 24 août 2015 au 26 juin 2016
Montant TTC A TITRE GRATUIT

SEL SECTION TENNIS DE TABLE pour la convention d'occupation de locaux à usage sportif situés en salle de tennis de table au Hall des sports, du 24 août 2015 au 26 juin 2016
Montant TTC A TITRE GRATUIT

USO TIR A LA CIBLE pour la convention d'occupation de locaux à usage sportif situés en salle de tir au Hall des sports, du 24 août 2015 au 26 juin 2016
Montant TTC A TITRE GRATUIT

HALTERO CLUB OYONNAX pour la convention d'occupation de locaux à usage sportif situés dans l'immeuble communal 22 bis rue Brillat Savarin, du 24 août au 26 juin 2016
Montant TTC A TITRE GRATUIT

COLLEGE LUMIERE pour la convention d'occupation de locaux à usage sportif situés au gymnase des Crétets, au Hall des sports, au centre Omnisports et au stade Christophe Lemaître, du 24 août 2015 au 26 juin 2016
Montant TTC A TITRE GRATUIT

ASSOCIATION USO HANDBALL pour la convention d'occupation de locaux à usage sportif situés au centre Omnisports, du 24 août 2015 au 26 juin 2016
Montant TTC A TITRE GRATUIT

ASSOCIATION JUDO CLUB DU HAUT BUGEY pour la convention d'occupation de locaux à usage sportif situés en salle de judo, au Hall des sports, du 24 août 2015 au 26 juin 2016
Montant TTC A TITRE GRATUIT

CLUB SUBAQUATIQUE D'OYONNAX pour la convention d'occupation de locaux communaux situés dans les ateliers 22 bis rue Brillat Savarin, du 24 août 2015 au 26 juin 2016
Montant TTC A TITRE GRATUIT

TENNIS CLUB ASSOCIATION pour la convention d'occupation de locaux à usage sportif situés au cours de Verdun, du 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} septembre 2016
Montant TTC A TITRE GRATUIT

CENTRE SOCIAL EST ALFA 3A pour la convention d'occupation d'un local à usage sportif situé au gymnase des Crétets, le 24 décembre 2015
Montant TTC A TITRE GRATUIT

ASSOCIATION CLUB D'ECHECS OYONNAX-DORTAN pour la convention d'occupation d'un local communal à usage sportif situé au 22 bis rue Brillat Savarin, du 24 août 2015 au 26 juin 2016
Montant TTC A TITRE GRATUIT

CLUB LES EAUX VIVES CANOE KAYAK pour la convention d'occupation de locaux communaux situés dans l'immeuble 22 et 22 bis rue Brillat Savarin, du 24 août 2015 au 26 juin 2016
Montant TTC A TITRE GRATUIT

CLUB LES EAUX VIVES CANOE KAYAK pour la convention d'occupation d'un bassin d'entraînement pour kayakistes aménagé sur la Bienne à l'amont du pont d'Epercy, du 24 août 2015 au 26 juin 2016
Montant TTC A TITRE GRATUIT

SOU DES ECOLES pour la convention d'occupation d'un local communal situé au centre sportif Léon Emin, du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016
Montant HT A TITRE GRATUIT

ASSOCIATION DE LA PETANQUE OYONNAXIENNE pour la convention d'occupation de locaux à usage sportif situés au Boulodrome, du 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} septembre 2016
Montant HT A TITRE GRATUIT

ASSOCIATION SPORT EVOLUTION HYDROSPEED VALLEE OYONNAXIENNE (SEHVO) pour la convention d'occupation d'un local communal 22 rue Brillat Savarin, du 24 août 2015 au 24 août 2016
Montant HT A TITRE GRATUIT

CULTURE

COMPAGNIE CAFE CREME pour la représentation d'un spectacle vivant intitulé « Tour de contes », le 4 décembre 2015
Montant HT 679.80 €

COMPAGNIE STYLISTIK pour la représentation d'un spectacle vivant intitulé « Résistants », les 23 et 24 mars 2016
Montant HT 9 664.64 € + frais d'hébergement

ASSOCIATION GROUPE EMILIE DUBOIS pour la représentation d'un spectacle vivant intitulé « My rock », le 26 janvier 2016
Montant HT 12 500.00 €

M. VALLEE Jean-Louis pour son intervention pour une conférence intitulée « Météorologie de montagne » dans le cadre de la manifestation « Extrême festival » au cinéma Atmosphère, le 8 décembre 2015
Montant HT Frais de transports et de repas

COMPAGNIE VIVA pour la représentation d'un spectacle vivant intitulé « Un fil à la patte » au théâtre du centre culturel Aragon, le 10 décembre 2015
Montant HT 9 344.00 €

ASTERIOS SPECTACLE pour la représentation d'un spectacle vivant intitulé « Comme vider la mer avec une cuiller » par M. JAULIN Yannick, le 12 février 2016
Montant HT 6 500.00 € + repas et hébergement

M. CONSTANT Romain pour son intervention intitulée « Musiques électroniques et geste musical » dans le cadre des conférences culture au petit théâtre du centre culturel Aragon, le 12 janvier 2016
Montant HT 600.00 €

CARICADOC pour la convention de prêt d'une exposition intitulée « Caricature et dessin de presse » pour l'événement « Histoires d'humour » au centre culturel Aragon, du 2 février au 19 mars 2016
Montant HT 1 500.00 €

M. BERTHELON Guylain pour la convention de prêt d'une exposition intitulée « Histoires d'humour » au centre culturel Aragon, du 2 février au 19 mars 2016
Montant TTC 4 521.00 €

COMITE DES FETES DE VEYZIAT pour la convention d'achat de 240 places de cinéma pour la période, du 19 décembre 2015 au 31 janvier 2016
Montant TTC séances 2D : 3.60 €, séances 3D : 4.60 €

ENSEMBLE VOCAL DE LYON pour la création d'un chœur éphémère autour du concert « Le Messie » de Haendel ainsi que la mise à disposition du grand et du petit théâtre et les salles du centre culturel Aragon, du 9 septembre 2015 au 5 juin 2016
Montant TTC 22 150.00 € + frais de restauration et déplacement

CLAUDE MESPLEDE pour la convention d'intervention pour la conférence « Planète Polar », le 22 mars 2016
Montant TTC 500 € ainsi que les frais de transports, d'hébergement et de repas

ASSOCIATION ECHOS pour la convention d'intervention de Mme BOURRU Corine à l'école Primaire d'Arbent pour le projet « Mots dis, Mots doux » dans le cadre des classes à projet d'éducation artistique et culturelle, le 17 novembre 2015 et les 26 janvier, 8 mars, 29 mars, 26 avril et 3 mai 2016
Montant TTC 1 000.00 €

ASSOCIATION ECHOS pour la convention d'intervention de Mme BOURRU Corine à l'école primaire de Veyziat pour le projet « Chemin Faisant » dans le cadre de la réalisation d'un carnet de bord, le 17 décembre 2015 et les 14 janvier, 28 janvier, 11 février, 3 mars, 17 mars, 28 avril et 17 mai 2016
Montant TTC 1 250.00 €

ASSOCIATION ENTRE LES MAILLES pour la convention d'intervention dans le cadre de la manifestation « Le jour le plus court » pour la présentation d'un programme de court métrage, le 18 décembre 2015
Montant TTC 250.00 €

MJC DE BRON pour la convention d'intervention pour l'animation d'un atelier de production vidéo pour adolescents utilisant le jeu Minécraft, 19 décembre 2015
Montant TTC 615.00 €

VALEXPO

CLUB DES ACTIVITES SPORTIVES DES RETRAITES pour le prêt d'une salle de Valexpo pour l'organisation d'un après-midi galette des rois, le 6 janvier 2016
Montant HT A TITRE GRATUIT

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS D'OYONNAX pour la location d'une salle de Valexpo pour l'organisation d'un arbre de Noël, le 12 décembre 2015
Montant HT 244.00 €

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE (A.C.C.A) pour la location d'une salle de Valexpo pour l'organisation d'un repas dansant, le 16 janvier 2016
Montant HT 1 005.00 €

COMITE D'ŒUVRES SOCIALES pour le prêt d'une salle de Valexpo pour l'organisation de l'arbre de Noël de la Mairie, le 16 décembre 2015
Montant HT A TITRE GRATUIT

ML 39 pour la location d'une salle de Valexpo pour l'organisation du Village des enfants, du 21 au 28 décembre 2015
Montant HT 1 002.00 €

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

AUTO ECOLE DU CASTELLET pour la convention de formation du permis poids lourds catégorie C pour les personnels des services techniques ayant le permis depuis plus de 5 ans
Montant TTC 2 056.00 € par personne

C.R.E.P.S RHONE-ALPES pour la convention de prise en charge de frais de formation pour M. CLEQUIN Erwan pour un stage de révision du BNNSA, du 16 novembre au 18 novembre 2015
Montant HT 236.00 €

LOCATION

VIET VO DAO pour la convention de mise à disposition du préau et des toilettes de l'école élémentaire de la Victoire, les 28 et 29 novembre 2015
Montant HT A TITRE GRATUIT

ECOLE JEAN MOULIN LA VICTOIRE pour la convention de mise à disposition du préau et des toilettes de l'école La Victoire, les 28 et 29 novembre 2015
Montant HT A TITRE GRATUIT

UNION SPORTIVE OYONNAXIENNE DE RUGBY pour la convention d'occupation de locaux communaux situés au 127 cours de Verdun (annexe du centre Omnisports) du 26 octobre 2015 au 24 octobre 2016
Montant HT A TITRE GRATUIT

SEL MERCREDIS DE NEIGE pour la convention d'utilisation de locaux scolaires de l'école élémentaire Pasteur Nord et Pasteur Sud pour la restauration des enfants, le stockage du matériel de l'école et la mise à disposition de la salle polyvalente à partir du 9 décembre 2015
Montant HT A TITRE GRATUIT

ECOLE ELÉMENTAIRE PASTEUR NORD pour la convention de mise à disposition de locaux scolaires pour la restauration des enfants, le stockage du matériel et la mise à disposition de la salle polyvalente dans le cadre des mercredis de neige à partir du 9 décembre 2015
Montant HT A TITRE GRATUIT

ECOLE ELÉMENTAIRE PASTEUR SUD pour la convention de mise à disposition de locaux scolaire pour la restauration des enfants, le stockage de matériel et la mise à disposition de la salle polyvalente dans le cadre des mercredis de neige à partir du 9 décembre 2015
Montant HT A TITRE GRATUIT

SEL MERCREDIS DE NEIGE pour la convention d'utilisation de locaux scolaires de l'école élémentaire Louis Armand pour la restauration des enfants, le stockage du matériel et la mise à disposition des sanitaires de la cour de récréation à partir du 9 décembre 2015
Montant HT A TITRE GRATUIT

ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS ARMAND pour la convention d'utilisation de locaux scolaires pour la restauration des enfants, le stockage du matériel et la mise à disposition des sanitaires de la cour de récréation à partir du 9 décembre 2015
Montant HT A TITRE GRATUIT

SEL MERCREDIS DE NEIGE pour la convention d'utilisation de locaux scolaires de l'école élémentaire La Forge pour la restauration des enfants et la mise à disposition du couloir coté nord à partir du 9 décembre 2015
Montant HT A TITRE GRATUIT

ECOLE ELÉMENTAIRE LA FORGE pour la convention d'utilisation de locaux scolaires pour la restauration des enfants et la mise à disposition du couloir coté nord à partir du 9 décembre 2015
Montant HT A TITRE GRATUIT

SEL MERCREDIS DE NEIGE pour la convention d'utilisation de locaux scolaires de l'école élémentaire Jean Moulin La Victoire pour la restauration des enfants et la mise à disposition de la salle de musique à partir du 9 décembre 2015
Montant HT A TITRE GRATUIT

ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN LA VICTOIRE pour la convention d'utilisation de locaux scolaires de l'école pour la restauration des enfants et la mise à disposition de la salle de musique à partir du 9 décembre 2015

Montant HT

A TITRE GRATUIT

SEL MERCREDIS DE NEIGE pour la convention d'utilisation de locaux scolaires de l'école élémentaire de Veyziat pour la restauration des enfants et la mise à disposition du garage ainsi que les sanitaires du sou des écoles à partir du 9 décembre 2015

Montant HT

A TITRE GRATUIT

ECOLE ELÉMENTAIRE DE VEYZIAT pour la convention d'utilisation de locaux scolaires de l'école pour la restauration des enfants et la mise à disposition du garage ainsi que les sanitaires du sou des écoles à partir du 9 décembre 2015

Montant HT

A TITRE GRATUIT

SEL MERCREDIS DE NEIGE pour la convention d'utilisation de locaux scolaires de l'école élémentaire de l'Eglisette pour la restauration des enfants et la mise à disposition du hall d'entrée à partir du 9 décembre 2015

Montant HT

A TITRE GRATUIT

ECOLE ELÉMENTAIRE DE L'EGLISETTE pour la convention d'utilisation de locaux scolaires de l'école élémentaire pour la restauration des enfants et la mise à disposition du hall d'entrée à partir du 9 décembre 2015

Montant HT

A TITRE GRATUIT

ECOLE JEAN MOULIN LA VICTOIRE pour la convention d'utilisation de locaux de sciences et les toilettes adultes de l'école Jean Moulin dans le cadre de l'organisation du repas de fin d'année des enseignants de l'école et des personnels municipaux, le 16 décembre 2015

Montant HT

A TITRE GRATUIT

M. CANDELIER David pour la convention de location d'un logement au 35 route de Marchon, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2021

Montant TTC

529.00 €

AVENANT AUX CONTRATS / MARCHES

SERVICE CULTUREL

M. SONTONNAX Alain pour l'entretien et le fauchage de l'aérodrome ainsi que la modification des parcelles

Montant TTC

A TITRE GRATUIT

ASSOCIATION GROUPE EMILIE DUBOIS pour le défraiement des repas, transports et voyages

Montant HT

3 412.20 € + frais d'hébergement

COMPAGNIE STYLISTIK pour la modification des modalités de paiement des ateliers de hip hop

Montant HT

Sans incidence financière

SERVICE INFORMATIQUE

SARL RESILIENCES pour la convention d'ajout de 2 journées de prestations d'assistance sur le site, le 16 décembre 2015

Montant HT

1 700.00 €

SERVICE MARCHES PUBLICS

SEGEX

Requalification architecturale du centre commercial quartier La Forge – MAPA1536

Avenant n° 1 : travaux supplémentaires

Lot 1 : terrassement, aménagements extérieurs

Montant HT 1 258.54 €

CARRELAGES BERRY

Modification de locaux au centre technique municipal – MAPA1559

Avenant n° 1 : travaux supplémentaires

Lot 2 : carrelages

Montant HT 572.00 €

TARVEL

Aménagement paysager zone d'expansion naturelle ancien site Mino Gaillard rues Pasteur et JB Clément – MAPA1438

Avenant n° 1 : travaux supplémentaires

Montant HT 17 482.03 €

APAVE

Accord cadre portant sur des prestations à la formation sécurité – MAPA1436

Lot n° 6 : sécurité incendie et assistance à personnes

Avenant n° 1 : augmentation du montant maximum pour former des SSIAP 1

Montant HT 1 350.00 €

DETOUILLON

Modification de locaux au centre technique municipal – MAPA1559

Lot n° 4 : plomberie

Avenant n° 1 : travaux supplémentaires

Montant HT 971.29 €

SIGNATURE DE MARCHES SANS FORMALITE PREALABLE POUR :

GRP ALTRA CONSULTING/TAXENE – MAPA1563

Audit d'optimisation de la taxe foncière

Montant HT 8.5% des économies réalisées

EUROVIA

Fourniture d'agrégats et d'enrobés à froid – MAPA1564

Lot 1 : fourniture d'enrobés à froid

Montant HT maximum 20 000.00 €

FONTENAT

Fourniture d'agrégats et d'enrobés à froid – MAPA1564

Lot 2 : fourniture d'agrégats

Montant HT maximum 30 000.00 €

SOLEUS

Diagnostic d'accessibilité des ERP et élaboration de l'AD'AP communal – MAPA1565

Montant HT 32 015.00 €

ALAIN JUILLARD

Réhabilitation du gymnase Jean Moulin – MAPA1566

Lot 1 : désamiantage

Montant HT 12 255.00 €

RINALDI Réhabilitation du gymnase Jean Moulin – MAPA1566 Lot 2 : démolitions – maçonnerie Montant HT	98 695.46 €
GIROD CLAUDE Réhabilitation du gymnase Jean Moulin – MAPA1566 Lot 3 : charpente bois Montant HT	115 909.00 €
CANIER Réhabilitation du gymnase Jean Moulin – MAPA1566 Lot 4 : Métallerie Montant HT	47 009.00 €
CANIER Réhabilitation du gymnase Jean Moulin – MAPA1566 Lot 5 : menuiseries extérieures aluminium Montant HT	32 745.00 €
VITTET J. ET FILS Réhabilitation du gymnase Jean Moulin – MAPA1566 Lot 6 : menuiserie intérieure Montant HT	15 571.70 €
BONGLET Réhabilitation du gymnase Jean Moulin – MAPA1566 Lot 7 : plafonds – plâtrerie - peinture Montant HT	32 294.00 €
CARRELAGES BERRY Réhabilitation du gymnase Jean Moulin – MAPA1566 Lot 8 : carrelages Montant HT	12 077.50 €
GSR Réhabilitation du gymnase Jean Moulin – MAPA1566 Lot 9 : sols sportifs Montant HT	21 576.00 €
BRACHET COMTET Réhabilitation du gymnase Jean Moulin – MAPA1566 Lot 10 : chauffage climatisation ventilation plomberie Montant HT	60 000.00 €
EEA Réhabilitation du gymnase Jean Moulin – MAPA1566 Lot 11 : électricité courants faibles Montant HT	47 042.18 €
PYRAMIDE Réhabilitation du gymnase Jean Moulin – MAPA1566 Lot 12 : structure artificielle d'escalade Montant HT	19 419.20 €
MANPOWER – MAPA1567 Service de mise à disposition de personnel qualifié « Chauffeur poids lourds » Montant HT maximum	24 500.00 €

- Le Conseil **prend acte** du compte-rendu de l'exercice des délégations données au Maire.

CARNET DU MAIRE

"Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues,

Nous devons ce soir nous soumettre à l'exercice du débat d'orientations budgétaires.

Et sans rentrer dans le détail, puisque dans un instant, le Docteur SCHERER va nous en faire un exposé exhaustif, je souhaite vous donner la tonalité de notre stratégie financière. Elle sera apte à défendre notre programme politique et à honorer résolument nos engagements. Le tout, il faut bien le dire dans un contexte national délétère. Mais avant de commencer, je souhaite remercier l'ensemble des services et des élus qui ont participé à l'élaboration du document support, qui va être diffusé en amont du débat à venir. Je sais que tous ont fourni des efforts importants pour parvenir à nous donner ce soir des éléments de compréhension clairs et univoques, sincèrement je vous redis merci.

Le 19 septembre dernier, sous un ciel maussade, nous avons donné rendez-vous à nos concitoyens pour échanger avec eux sur les effets de la baisse des dotations de l'Etat et les conséquences de la réforme territoriale. Il est apparu que les Oyonnaxiens, comme tous les Français, partagent le même diagnostic : Il est absolument nécessaire de réduire les dépenses, d'augmenter les ressources et donc de s'inscrire dans un effort national de réduction de la dette.

En effet, la dette de la FRANCE dépasse les 2 000 milliards d'euros, avoisinant les 100% du Produit Intérieur Brut. Si notre croissance économique ne s'accélère pas et si nous conservons le même rythme de dépense, la dette sera alors de 145 % du PIB en 2040 !

C'est un devoir collectif auquel, nous sommes tous d'accord d'adhérer. Nous ne saurions, en effet, faire davantage peser sur les générations futures le poids de notre dette.

Pourtant, sa structure fait apparaître que 80% de l'ensemble sont le produit de l'Etat et des autres administrations centrales, que 10% proviennent de la Sécurité Sociale et 10% proviennent des collectivités (dont 4% seulement des communes).

Avec un plan de réduction de 50 milliards jusqu'en 2017, pour lequel les collectivités participeront à hauteur de 11 milliards, l'effort demandé est donc de 22 % ! Ainsi, responsables de 10 % de la dette, les collectivités devront fournir un effort financier de 22 % ; c'est injuste !

Injuste également, le silence du Gouvernement sur la demande d'un étalement jusqu'en 2018 de la baisse des dotations. Et, qu'attendre de la prochaine réforme de la dotation globale de fonctionnement inscrite dans la Loi de finances 2016, refusée par le bloc communal ?

Mais le pire, ce qui nous fait dire que l'Etat est le fossoyeur des collectivités, c'est qu'il applique la double peine. D'un côté, baisse des dotations et, de l'autre, des décisions unilatérales qui augmentent nos dépenses...

Très concrètement, 2015 a été marquée par une accélération de la réduction des dotations. En 2016 nous connaissons la même baisse, soit 1.5 million d'euros en moins au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement.

De plus, cette diminution des dotations de l'Etat conduira inmanquablement à la baisse de celles en provenance des Départements et des Régions. Les effets pour les communes sont mécaniquement évidents ; ces deux grandes collectivités concentrent leurs moyens financiers sur leurs compétences propres et réduisent le versement de subventions.

Et, dans le même temps, le Gouvernement continue de prendre des décisions qui conduisent à une hausse des dépenses obligatoires. Je peux citer ici quelques-unes de ces dépenses contraintes :

- *l'application de la nouvelle réforme du régime indemnitaire,*
- *un éventuel dégel du point d'indice,*
- *l'impact financier des mises aux normes obligatoires.*

Par ailleurs, au-delà de cette injustice, les conséquences pour les populations sont de 4 ordres :

1. *Les communes pourront être amenées à altérer profondément les services publics, voire à envisager certaines fermetures.
J'ai par exemple en tête la situation du département du Nord, qui ne sait pas comment il va pouvoir verser le RSA.*
2. *Les subventions versées aux associations seront fortement diminuées.
Le Département a été contraint d'envisager une baisse de 10 % de l'ensemble des subventions. La Région devra s'y résoudre et c'est vers leurs élus locaux que les bénévoles se tourneront en fin de compte. Comment pourrons-nous continuer de soutenir le tissu associatif ? Qu'advient-il de la cohésion sociale ?*
3. *Un risque important de recours à la fiscalité locale est à envisager. Mais les conséquences seraient alors désastreuses. Privés d'une partie de leur pouvoir d'achat, les ménages réduiraient automatiquement leur consommation, accentuant alors le risque déflationniste.*
4. *Mais la conséquence la plus grave réside dans l'effondrement de l'investissement public. Dans les deux années à venir, l'AMF estime que l'investissement public total baissera de 25 à 30 %, détruisant des milliers d'emplois ...*

C'est donc un budget de combat, un budget responsable qu'il nous faut bâtir, avec comme fondements :

- *La réduction de nos dépenses de fonctionnement,*
- *L'optimisation de nos recettes,*
- *pour renforcer notre autofinancement afin de garantir notre capacité d'investissement sans avoir recours ni à l'emprunt, ni à la fiscalité.*

Quand on sait que les collectivités représentent 70 % de l'investissement public, l'enjeu pour la préservation des emplois est donc de taille !

Un ordre d'idée permet de mesurer les effets : - 10 % d'investissement, cela équivaut à 0.2 point de croissance en moins. C'est donc au moins 0.6 point de croissance perdu !

Aussi, nous sommes convaincus que notre budget saura répondre avec pertinence à cette double injonction :

Investir pour,

- *conserver notre patrimoine,*
- *l'entretenir, et donc ne pas confier à d'autres le soin de notre incurie,*
- *le développer et renforcer toujours l'attractivité de notre ville.*

Investir pour,

- *participer au développement local,*
- *maintenir un haut niveau d'activité pour nos artisans, commerçants et industriels,*
- *et préserver l'emploi de nos habitants.*

Tel est l'enjeu, Mesdames et Messieurs, et j'entends bien faire en sorte que la majorité municipale puisse continuer de répondre comme nous le faisons depuis 2008, avec pas moins de 55 millions d'euros investis par la collectivité, soit 323 € par an et par habitant.

Vous constaterez également que 125 millions d'euros au moins ont été investis par nos partenaires, ce qui fait un total de 180 millions d'euros d'investissements.

Alors que personne n'en doute, je sais très bien qu'il nous faut cultiver les partenariats pour pouvoir résister dans ce contexte compliqué. La solidarité au sein du bassin communautaire sera un levier important. Je crois aux vertus de la Communauté de Communes Haut-Bugey ; c'est pour cela que je défends une participation sincère de notre commune à cet ensemble.

Oui, nous parlons avec un langage de vérité aux 35 autres communes de la CCHB, car nous les respectons !

Oui, nous faisons entendre notre voix et nous écoutons les 35 autres car nous sommes partenaires !

Et, respecter les autres, partager une même ambition, c'est pouvoir et savoir se dire ce qui ne va pas, sans pour autant remettre en question l'intégrité de notre construction.

Nous participons, nous coopérons sans aucun état d'âme, pour une vallée toujours plus forte, toujours plus ambitieuse. Soyez rassurés !

Pour finir et avant de passer la parole au Docteur SCHERER, je salue la présence des jeunes engagés volontaires au service civique. Nous leur souhaitons de découvrir, au sein de la collectivité d'Oyonnax, des valeurs et des principes qui sauront les guider tout au long de leur vie professionnelle.

Jeunes gens, permettez-moi ce conseil de René CHAR, : "Impose ta chance, serre ton bonheur et va vers ton risque. A te regarder, ils s'habitueront".

Le Maire demande ensuite aux 6 jeunes de venir se présenter, rappelant que leur mission s'effectue en lien avec le PVFC dans le cadre d'un projet courant de début décembre à fin juin 2016.

- *Antoine DEL RIO, 19 ans, ancien scout, a trouvé dans cette immersion des valeurs qui lui correspondent et il s'appuie sur l'accompagnement aux devoirs presté à la bibliothèque pour rebondir.*
- *Séléna LIOT, 21 ans, titulaire d'un BEP des systèmes électroniques numériques est ravie de découvrir de nouveaux horizons au travers de son activité au sein des TAPS en maternelle, primaire et Cléa.*
- *Audrey FERNANDES, 20 ans, niveau bac en santé sociale s'épanouit dans cette première expérience professionnelle en TAP avec le souhait d'évoluer vers une fonction d'animatrice ou d'assistante maternelle.*
- *Marvin CHAKOURI, 17 ans, niveau CAP sérigraphie. Très motivé pour passer un BAFA en suite de son expérience en TAP.*
- *Imad KASMI, 17 ans, après un an de restauration, a été orienté par la Mission locale vers le service civique, dans le cadre duquel il effectue une mission de TAP.*
- *Mohamed BEDIR, 23 ans, titulaire d'un bac STI en génie des matériaux, il cherche une autre voie après avoir effectué différentes missions d'intérim. Il apporte sa compétence de médiateur numérique aux personnes âgées et aux jeunes au centre culturel.*

⇒ Arrivée de Madame CAILLON.

1 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Monsieur SCHERER présente le débat d'orientations budgétaires en s'appuyant sur un diaporama de 148 vues, le Maire intervenant sur certains sujets pour apporter des compléments d'information. Il sollicite également les adjoints pour compléter son propos dans les domaines relevant de leur compétence.

⇒ Arrivée de Mesdames PIQUET et LOZACH pendant le commentaire du diaporama sur le DOB effectué par Monsieur SCHERER.

Cette présentation terminée, le Maire ouvre le débat en donnant la parole à Madame FERRI, qui fait l'intervention suivante :

"Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,
M. SCHERER merci pour votre présentation imagée.

Pour préparer ce conseil, j'ai relu les débats des années précédentes. J'aurais pu reprendre mot pour mot mon intervention de 2015. D'ailleurs Monsieur PERRAUD s'en est inspiré dans son introduction puisqu'il a repris certains de mes arguments, que j'avais développés en 2015 :"

"Le Maire l'interrompt pour lui dire que c'est parce qu'elle a été bonne".

Madame FERRI reprend son propos :

- "Même constat sur la crise économique avec la hausse du chômage qui grimpe, avec un coût sur les finances publiques, un coût social qui n'est pas mesuré et des conséquences sur la santé des populations que ne sont pas prises en compte.
- Et en face toujours les mêmes remèdes qui ont montré leur inefficacité : la population baisse, l'économie ne va pas mieux.

Le budget des communes dépend pour une part des moyens que nous attribue l'Etat pour exercer les missions que la loi nous confie. Les orientations et les décisions de réduire de manière drastique les dotations persistent malgré les délibérations de plus de 20000 communes qui, comme la nôtre, ont demandé au gouvernement de revoir sa copie et malgré la mobilisation du 19 septembre à l'appel de l'AMF à laquelle nous avons participé. Même si nous n'avions pas le même point de vue, ni les mêmes solutions."

Le Maire l'interrompt en lui demandant si elle ne se moque pas de lui, lui rappelant que c'est "son" gouvernement qui est en place.

Madame FERRI répond que ce n'est pas celui de son Groupe.

Le Maire reprend que Monsieur MELENCHON a également été reçu à l'Elysée.

Madame FERRI répond que tous les présidents de groupe l'ont été et dit que la réforme des collectivités territoriales remonte à 2010, même si elle a, malheureusement, été prolongée, avec une réduction des budgets alloués aux communes par l'Etat.

Le Maire relève que ce sont les communes les plus à gauche qui ont le plus de difficultés.

Madame FERRI demande à terminer son intervention, qu'elle reprend :

"Ces politiques publiques sont aggravées par des décisions :

- Régionales, qui ont la compétence économie (la 1^e décision de votre ami Laurent Wauquier a été de verser 1.2 M€ à Aubert et Duval, entreprise qui a versé 319 Md'€ de dividendes en 2013 tout en procédant à un plan de licenciements) ;

- départementales en baissant les aides aux centres sociaux, en stigmatisant des populations, comme si le chômeur était seul responsable de sa situation, comme si le bénéficiaire d'aides sociales était un profiteur.

Sans compter des diminutions de subventions du fait des modifications des compétences de chacun de ces territoires qui rencontrent eux aussi des difficultés dans l'élaboration de leur budget.

Si rien ne bouge entre 2014 et 2017 ce sera, en cumulé, 28 milliards d'euros en moins pour les investissements :

- utiles à nos territoires et leur population,
- utiles pour le fonctionnement des services publics locaux qui sont indispensables à la cohésion sociale, à la sécurité, à la santé, à l'éducation, la culture ...

Ce sont des emplois en moins dans les collectivités : un plan social qui ne dit pas son nom.

Ce sont des emplois en moins également dans le tissu économique local.

Ce sont des subventions en baisse pour la vie des associations.

Face à la surdité du gouvernement, il est grand temps de prendre de nouvelles initiatives avec l'aide et l'intervention des citoyens.

J'en conviens, il est difficile pour ne pas dire impossible aujourd'hui de construire un budget qui réponde réellement aux besoins des populations.

Il est bien évidemment essentiel de maintenir les équilibres financiers. Il ne s'agit pas de dilapider l'argent public mais de faire en sorte que les dépenses répondent à des besoins. S'interroger sur le fonctionnement actuel de chaque service en ayant comme unique objectif la réduction des dépenses n'est pas une approche que nous aurions choisie.

Travaillons avec tous les agents (pas seulement les directrices et directeurs de service) !

Impliquons la population pour préparer ce budget et améliorer les services en tenant compte des besoins de chacun !

Travaillons avec les associations pour préparer l'attribution de subventions ! Je renouvelle ma proposition d'écrire une charte pour définir des critères d'attribution de subventions plus transparentes et plus justes.

Travaillons en coopération avec la CCHB :

- Sur la taxe transport par exemple pour impliquer les entreprises sur les questions de mobilité.
- Sur la gestion de l'eau et l'assainissement, un retour en régie publique est envisageable pour améliorer à la fois la qualité et le prix de l'eau !
- Sur la gestion des déchets soyons vigilants pour que ce service public le reste et réponde au mieux aux intérêts environnementaux !

Je le redis fortement, il faut investir dans des dépenses utiles et efficaces pour les habitants. Il faut écouter et entendre la population."

Le Maire reprend la parole et répond à Madame FERRI qu'il n'y a aucune ville dans le département de l'Ain qui a autant investi qu'OYONNAX et qu'en matière d'écoute des habitants, ce sont eux qui votent, rappelant que s'il a été élu avec 61 % des voix, c'est que ces mêmes habitants lui font confiance.

Madame FERRI relève qu'il y a eu beaucoup d'abstentions.

Le Maire répond que si elle était à sa place, elle aurait répondu la même chose, relevant que seulement une partie de la population lui a fait confiance. Il redit qu'il applique son programme. Revenant sur

la critique formulée à l'encontre de Laurent WAUQUIER, il rappelle qu'il vient d'arriver à la présidence de la Région et qu'il faut lui laisser le temps d'appliquer son programme.

Madame FERRI insiste sur le fait qu'il a quand même donné 1.2 M€ à une entreprise alors qu'il y avait des besoins ailleurs.

Le Maire déplore un soutien du Président QUEYRANNE à la formation des clowns avec en parallèle la suppression d'aides au milieu industriel.

Madame FERRI dit que ce n'est pas vrai

Le Maire confirme qu'il a vu passer la délibération.

Madame FERRI reprend que cette formation est néanmoins indispensable quand on voit l'utilité des clowns dans les milieux hospitaliers.

La parole est ensuite donnée à Monsieur ARPIN qui constate que Monsieur SCHERER a, pendant une heure et demie, présenté le récapitulatif des actions intervenues depuis 2008. Il a relevé que, souvent, les actions n'avaient pas été prises en charge par la ville puisque beaucoup avaient été subventionnées par différentes structures, par exemple, la rénovation du Lycée Painlevé, décidée par Jean-Jack QUEYRANNE. Il poursuit ensuite son intervention :

"Sur la DGF:

Rappelons que la DGF provient d'un impôt local qui s'est transformé en dotations, donc ce n'est pas un cadeau c'est un dû et souvent un transfert de compétences. Aucune étude d'impact de la baisse des dotations n'a été effectuée et les répercussions sur l'économie et l'emploi. La DGF représentait 57 milliards en 2014 et prévision de 46 milliards en 2017.

L'objectif est de faire des super-communes éloignées de la réalité et de la proximité, ainsi la baisse de la DGF: 56% pour le bloc communal dont 70% pour les communes. Avec une volonté d'étouffer les communes et de favoriser les EPCI et les régions.

Pourquoi ? le principe des libéraux est de réduire la dette de la France, on a transféré sur les collectivités la responsabilité du pacte de stabilité et elle conduit à faire financer par les contribuables locaux les allègements des prélèvements des entreprises. Je partage l'analyse contenue dans le rapport sur le CICE. La Cour des comptes le reconnaît ; la réduction des dotations est non pas un redressement des finances publiques mais une augmentation des dépenses de fonctionnement de l'état.

Rappelons qu'il n'y a pas de dette dans les collectivités; la règle d'or s'impose pour les collectivités qui doivent présenter un budget en équilibre.

Mais le départ de cette réforme c'est 2010 quand on supprimé la TP, qui a permis de faire un allègement de 8 milliards pour les entreprises, compensé en partie par l'état. Compensation gelée en l'état mais perte d'une fiscalité dynamique alors qu'auparavant elle évoluait de 4 % bon an mal an, avec la suppression du lien des entreprises avec le bloc communal. Taxe entreprises et ménages s'équilibraient : aujourd'hui 75% Ménages 25% entreprises.

Auparavant, les impôts locaux étaient assis sur le foncier du fait d'une France agricole ; on est passé hier à une France industrielle et Chirac avait mis en place la TP. Aujourd'hui avec la financiarisation des entreprises. Aujourd'hui, il s'agit d'inventer un impôt sur les transferts financiers.

Les collectivités n'ont plus de marge de manœuvre sauf à faire payer les ménages déjà en difficulté du fait que la TH n'est pas liée aux revenus.

Quelle est la situation sur notre commune: (chiffres du ministère de l'intérieur)

Au niveau du revenu, Oyonnax est classé dans l'Ain à la 392ème place sur les 419 communes de l'Ain. Par contre comme le dit souvent la représentante de l'Etat, nous avons des problèmes de riches: nous sommes classés comme territoire riche, pour plusieurs raisons avec des hauts revenus imposés sur l'ISF et ayant un effort fiscal local de 1.35 et nous sommes classés 419 sur 419.

Nous sommes la commune du département qui demande le plus d'efforts fiscal à sa population. Le choix n'est pas entre stabilité et augmentation ; il est de baisser les impôts. C'est du reste votre discours au niveau national.

Je retiens aussi des bonnes nouvelles et des mauvaises :

- *Mauvaise nouvelle pour les agents, la formation passée de 1 à 0.9%, économie de 38 millions mais une perte de formation en contradiction avec la volonté de former les salariés.*
- *Bonne, le FCTVA va augmenter.*

Et vous annoncez que la CCHB verse 6.4 millions d'euros donc Oyonnax reçoit plus qu'elle donne.

J'en conclus que 2016 est une année de transition. On peut constater qu'il n'y a pas le feu à la maison, ça sera sans doute plus grave en 2017. Ainsi au niveau de la DGF et diverses compensations de l'état, la ville va toucher pratiquement la même somme qu'en 2013.

Faire des coupes sombres n'est jamais la solution.

La seule économie que vous nous proposez, c'est en direction des associations et du personnel. On ne peut pas faire un coup de rabot aux associations : on ne touche pas aux associations qui travaillent avec la population de la politique de la ville. On ne peut pas toucher une DSU et donc faire payer à l'état."

Le Maire reprend la parole et répond à Monsieur ARPIN que pour ce qui concerne les associations, en tant que Maire, il assume, confirmant qu'il est sur le même registre que Damien ABAD au Conseil Départemental. Il dit ensuite que Monsieur ARPIN a fait un exposé sur le DOB de la France, alors que le débat, au Conseil municipal, porte sur celui de la Ville. Il reprend ses propos classant OYONNAX dans les villes riches, répondant que si cela était le cas elle contribuerait au FPIC alors qu'elle est justement exonérée, en tant que ville pauvre ! Pour ce qui est de la formation, il confirme que toutes les demandes de formation des agents sont acceptées et qu'à son arrivée à la tête de la municipalité, il a même voulu créer une salle de formation pour leur éviter les déplacements. Concernant la CCHB, conduite par le Président DEGUERRY, il dit que la gestion est parfaitement assurée avec un directeur financier hors pair et qu'il ne fera pas d'autres déclarations à ce sujet. Il revient enfin sur la décision de Jean-Jacques QUEYRANNE concernant la réhabilitation du lycée Painlevé ; quand il a été élu Maire, en 2008, il a pu constater l'état d'insalubrité dans lequel était l'établissement. Aucun dossier de travail n'avait été engagé pour une possible rénovation. Il s'y est attelé en 2009 et jusqu'en 2014 a dû se débattre avec les autorités régionales, écrivant 4 courriers consécutifs pour solliciter un rendez-vous aux fins de décrocher un rendez-vous pour parler du dossier à la Région. Aucune réponse ne lui était apportée ; après une intervention auprès du Directeur de cabinet du Président de Région, il a finalement été reçu par le Président et insisté pour qu'il donne des assurances quant à la réalisation d'une première tranche de travaux.

Monsieur ARPIN acquiesce, relevant qu'il s'est appuyé sur la Gauche pour obtenir le déblocage des 10 millions nécessaires.

Le Maire relève un propos déplacé.

Monsieur ARPIN ajoute qu'il a été bien content de toucher les 10 millions.

Le Maire conclut en disant que l'argent n'a pas d'odeur ni de couleur.

La parole est ensuite donnée à Monsieur MARTINEZ qui déclare qu'il ne veut pas faire de politique, après la passe d'arme entre Jean-Jack QUEYRANNE et Laurent WAUQUIEZ et qu'il veut recentrer le débat.

Le Maire lui répond qu'il est donc centriste, qu'il se rapproche de Jean-Christophe LAGARDE et qu'il va le rejoindre !

Monsieur MARTINEZ répond que c'est pour bientôt ! et lit son intervention :

"Merci Monsieur le Maire.

Pour ce débat d'orientation budgétaire, il me semble important de porter un constat objectif sur Oyonnax et de poser les bonnes questions.

- *Oyonnax est la 15ème de ville de France à s'être la plus appauvrie entre 2008 et 2012.*
- *Oyonnax perd des habitants : les chiffres de l'INSEE le disent ; vous l'avez confirmé dans le dernier bulletin municipal.*
- *Oyonnax possède plus de 1300 logements vacants. Je rappelle que 8 % des logements SEMCODA, premier bailleur, ne trouvent pas preneur ; le marché de l'immobilier est inversé avec plus d'offres que de demandes. 40% de notre parc immobilier sont de type social donc bien au-delà du minimum qu'impose la loi Dufflot.*
- *Oyonnax a une charge de fonctionnement très élevée : plus de 1300 euros par habitant.*
- *Oyonnax a très peu de foyers fiscaux qui paient des impôts.*
- *Oyonnax a une taxe d'habitation très élevée.*
- *Une taxe foncière sur le bâti et non bâti la plus élevée de la CCHB, avec un taux de plus de 24%, soit 8 points de plus que la moyenne nationale pour les villes de même strate.*
- *Entre notre potentiel fiscal et les recettes via les taxes impôts, il y a une différence de quelques millions d'euros.*
- *Pour finir un chiffre éloquent sur notre population selon les tranches de revenus : 44% de foyers fiscaux oyonnaxiens sont sous le seuil des 15 000 euros de revenus annuels, dont 32 % gagnant moins de 10 000 euros.*

Je lis votre analyse :

Vous parlez à juste titre de la baisse de dotation globale de fonctionnement, qui représente quasiment 186 euros par habitant en 2014. Nous parlons de cette baisse depuis des années. Aussi je rappelle que la dotation nationale de péréquation (DNP) est supprimée et redistribuée entre la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR).

Dans notre cas si nous perdons 750 000 euros sur la DGF, nous sommes passés de 2 millions 100 000 euros à près de 3 millions au titre de la DSU, donc une augmentation de 900 000 euros.

Par ailleurs, les communes dites « pauvres » qui contribuent au FPIC - car elles appartiennent à des intercommunalités riches - devraient dorénavant être totalement exonérées de contributions."

Le Maire précise que la CCHB va être exonérée du FPIC l'an prochain.

Monsieur MARTINEZ reprend :

"Dans votre résumé, vous avancez le fait que les impôts n'augmenteront pas. Mais quand je lis " le produit de la fiscalité directe perçue par la commune devrait augmenter dans une fourchette comprise entre 1 et 2%" : si nous tenons compte la revalorisation forfaitaire de 1,01, les impôts vont donc augmenter.

Je ne préciserai pas les montants des autres taxes, dont le prix de l'eau ainsi que la taxe sur l'électricité qui sont du ressort de la CCHB.

Maintenant il y a l'orientation, la vision. Avant de valider une stratégie globale, il convient de poser la bonne question : Qu'est ce qui explique que nous perdons des habitants malgré plus de fêtes, de dynamisme, et de communication, quelles sont ses conséquences, et pourquoi c'est un enjeu majeur de notre territoire ?

Si je devais résumer en une seule phrase mon constat : Il y a bien trop de pression fiscale sur trop peu de foyers fiscaux qui supportent une charge de fonctionnement encore trop élevée.

L'enjeu n'est pas tant d'attirer une nouvelle population, mais bien de préserver nos foyers fiscaux contribuables en atténuant la pression fiscale et faire en sorte que notre population sous la tranche

des 12 000 euros de revenus, 32% du nombre de foyers fiscaux, devienne active et autonome de toutes aides sociales.

Pour cela il faut aller beaucoup plus loin dans les baisses de fonctionnement autour de trois axes forts qui doivent faire partie d'un plan pluri annuel jusqu'en 2020 : Baisser les impôts des oyonnaxiens – Réorienter totalement la politique urbanistique – Relancer l'emploi par la formation

Baisser les impôts pour atténuer la pression fiscale et garder nos contribuables : En atténuant la pression fiscale, nous préservons notre population active et nous redonnons à notre population du pouvoir d'achat : ce qui permettra à terme de préserver et dynamiser nos commerces par de la consommation directe.

Comment ?

La baisse de la fiscalité sur un temps donné peut être équilibrée par ce que j'appelle la politique de l'essentiel : on baisse de manière continue les budgets fêtes, cérémonies, feu d'artifice et communication. Conjuguée à une baisse des rémunérations des adjoints ainsi qu'une meilleure organisation de nos services en travail conjoint avec la CCHB, dont notamment le transfert de compétence du centre culturel.

Afin d'atténuer cette pression fiscale, en plus de baisser les impôts et les charges de fonctionnement, nous devons faire de nouvelles rentrées fiscales : donc relancer le marché de l'immobilier. En baissant le taux de la taxe foncière sur le bâti et non bâti et en réorientant la politique urbanistique vers l'investissement privé, en inversant l'offre et la demande nous redonnons du pouvoir d'attractivité à notre territoire sans à avoir à cautionner la moindre construction, puisque je rappelle que nous avons un encours de cautionnement, ni vendre nos biens qui sont des leviers d'investissement importants.

Un marché de l'immobilier dynamique, c'est de l'attractivité pour attirer une nouvelle population : Gain d'habitant = taxe d'habitation supplémentaire. Gain de propriétaires = Taxes foncières supplémentaires. Ambérieu en est le parfait exemple.

Et pour finir, nous devons augmenter notre nombre de foyers fiscaux contribuables, donc faire évoluer une partie de notre population, notamment la fameuse tranche des moins de 12 000 euros de revenus fiscaux, en leur donnant les moyens de consommer et investir et l'autonomie financière : Un jeune formé est un futur salarié, donc contribuable, donc consommateur, donc investisseur.

Je sais que c'est important pour vous, ça l'est aussi pour moi, et nous pouvons agir à notre échelle en doublant le budget de la mission locale et tous les budgets d'action autour de l'emploi et de la formation.

Baisser les impôts des oyonnaxiens, créer une nouvelle population active et autonome, relancer le marché de l'immobilier, nous tenons à mon sens les clés de la revitalisation de notre territoire sur une vision à court, moyen et long terme.

Je citerais La Bruyère "Le sage guérit de l'ambition par l'ambition même." De la sagesse, oui, mais je sais que nous ne manquerons pas d'ambition pour notre ville que nous aimons tous. "

Le Maire répond à Monsieur MARTINEZ que ses arguments n'ont pas évolué d'un centimètre, depuis qu'il est élu au Conseil municipal.

Monsieur SCHERER ajoute qu'il a écouté son propos avec beaucoup d'attention, mais que l'idée de baisser les impôts relève, dans la pratique, des constructions mentales alors que les projections financières et comptables sont du domaine du rationnel, celles touchant à l'animation, au sport et à la culture de l'émotionnel. Il ajoute que même en ayant recours à l'emprunt, cela ne marche pas toujours dans la pratique. Il ajoute que lorsque l'on tient un cap, que l'on sait d'où l'on vient et où on va, en connaissant sa vitesse, on a les moyens d'y arriver. Il prend l'image du TITANIC, pour démontrer qu'il est dangereux de ne pas adapter la vitesse à la situation du risque, démontrant que la simple arithmétique ne suffit pas, car le TITANIC avait été construit par des ingénieurs alors que l'Arche de NOE l'avait été par des amateurs. Il conclut en disant à Monsieur MARTINEZ que son discours est intéressant mais d'application acrobatique.

Le Maire reprend qu'il est essentiel de redonner du pouvoir d'achat aux populations.

Monsieur MARTINEZ répond que pour cela il faut atténuer les charges.

Le Maire rappelle que la nouvelle chaufferie bois a permis de faire gagner 30 à 40 % aux usagers du chauffage urbain et que, par ailleurs, aucune autre ville n'a autant fait pour l'emploi avec l'organisation du SOFEO (Salon de l'Oriental, de la Formation et de l'Emploi d'Oyonnax), les job-datings, les rendez-vous de l'emploi, etc. Il demande à Monsieur MARTINEZ s'il a une baguette magique concluant en lui disant qu'il est un sacré donneur de leçons et qu'il aimerait le voir aux manettes. Il poursuit en disant qu'aucun Maire, depuis 50 ans, n'avait subi une telle pression en matière de baisse des dotations nationales, régionales et départementales que les maires actuels. Avant, c'était plus facile ; maintenant, il faut faire appel aux investisseurs privés. Il cite notamment la SEMCODA, qu'il sait que Monsieur MARTINEZ n'apprécie pas et dont le Président est Monsieur DEGUERRY, Président de la CCHB. Revenant sur les 1 300 logements de la SEMCODA, que Monsieur MARTINEZ annonce comme étant vides, il réaffirme que c'est faux et qu'il est prêt à le lui démontrer. La SEMCODA est loin d'avoir autant de logements vacants, de même que DYNACITE. Les logements vides appartiennent à des privés et il s'agit de logements insalubres et inhabilitables.

Le Maire évoque ensuite la réhabilitation des façades, dossier sur lequel est missionné, depuis plusieurs mois Monsieur DUPONT. Ce dossier est porté conjointement par la Ville et la CCHB et malgré tous les contacts individuels et les réunions publiques, 5 ou 6 dossiers seulement ont abouti à ce jour.

Le Maire revient également sur la demande de Monsieur MARTINEZ de réduire le budget des festivités s'interrogeant alors sur la manière de rendre la ville attractive.

Quant aux affirmations relatives à la ville d'AMBERIEU, il répond qu'avec ce qui a été laissé à la Municipalité, Monsieur FABRE ne peut envisager aucun projet d'investissement, hormis avec les offices.

Monsieur MARTINEZ répond que, par contre, il veut bien leur gain en nombre d'habitants.

Le Maire reprend qu'il a trouvé, en 2008, une ville dans laquelle rien n'avait été fait pendant 7 ans et que les effets de son mandat ne pourront se mesurer, en matière de population, avant 2020/2021. Il dit à Monsieur MARTINEZ que s'il veut être Maire, il devra faire de gros efforts pour sortir du lot. Il en profite pour remercier sa municipalité ainsi que le Président du Conseil Départemental pour son aide, évoquant le projet de construction de la future maison de retraite pour personnes souffrant de handicap, qui était en sommeil depuis plus de 3 ans et qui va déboucher prochainement avec 40 emplois à la clé. Il conclut en demandant à Monsieur MARTINEZ de modérer ses paroles.

Monsieur MARTINEZ répond "Elles étaient très modérées Monsieur le Maire".

Le Maire lui dit qu'il rabâche et que ses interventions ont été reprises sur Internet. Il dit avoir compris son discours depuis fort longtemps.

Monsieur MARTINEZ relève que cela démontre une certaine constance.

Le Maire dit ne pas avoir la même vision, ajoutant que s'il la mettait en application, il ne resterait pas plus d'une année.

Monsieur TOURNIER BILLON répond à son tour qu'il n'est pas possible de comparer OYONNAX et AMBERIEU.

Le Maire ajoute qu'un certain élu, qui écrit ses mémoires, compare également OYONNAX et AMBERIEU.

Monsieur TOURNIER BILLON confirme qu'OYONNAX peut être fière de son environnement industriel et que tous le défendent avec beaucoup d'énergie. Il annonce que le budget fêtes et cérémonies et animation représente 0.6 % du budget total de la ville et qu'il faudrait supprimer tout ou rien, et que même en le supprimant en totalité, cela ne représenterait qu'une goutte d'eau. Il met Monsieur MARTINEZ face à

ses contradictions, lorsqu'il parle d'une ville insuffisamment attractive et que, dans le même temps, il veut supprimer les animations.

Le Maire reprend que le Maire de SAINT-CLAUDE a baissé la fiscalité et que maintenant il se demande comment il va boucler son budget. Il réaffirme que tant qu'il sera Maire, il n'emmènera pas la ville dans le mur. Il dit qu'il assume, tout comme la baisse annoncée des subventions. Il déclare le débat clos.

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

Vu l'avis émis par la Commission des finances,

Le Conseil :

- Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires, présenté selon les grandes lignes ci-après.

1. LE CONTEXTE NATIONAL:

1.1. LE CADRE GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES :

1.1.1. Un objectif de réduction du déficit public sous le seuil des 3% :

Après une année de reprise modérée en 2015 (+1,1 %), l'économie française pourrait accélérer au premier trimestre 2016 (+0,4 %) et atteindrait ce niveau dès la mi-année (+1,0 %).

Toutefois, le contexte économique et social reste morose. En effet, la croissance reste faible (+1,1 % en 2015) et le chômage n'a jamais été aussi élevé (10,6 %). De plus, la France a connu au cours de l'année 2015 une quasi-déflation (inflation de 0,1 %) pesant ainsi sur l'état des finances publiques.

En effet, dans ce contexte (faible croissance et inflation quasi nulle), il est plus difficile de redresser le solde des comptes publics, l'évolution des recettes nécessitant traditionnellement des circonstances favorables, alors que les dépenses (notamment de personnel) progressent plus "mécaniquement".

Ce défi est, comme en 2015, le principal objectif de la Loi de Finances pour 2016 : la réduction du déficit public dans un premier temps, puis l'équilibre structurel des finances publiques, pour ramener en 2017 le déficit public au dessous du seuil de 3 % du PIB reste d'actualité. Pour 2016, ce chiffre serait de 3,3 % :

Déficit public au sens de Maastricht

En % du PIB	2014	2015	2016	2017
Total administrations publiques	-3,9%	-3,8%	-3,3%	-2,7%
Administrations publiques centrales	3,4%	3,4%	-3,3%	-3,0%
Administrations de sécurité sociale	-0,4%	-0,3%	0,1%	0,4%
Administrations publiques locales	-0,2%	0,0%	0,0%	-0,1%

Source : Rapport économique, social et financier - PLF pour 2016

1.1.2. Un retour à l'équilibre qui passe par une réduction historique de la dépense publique et des concours financiers accordés aux collectivités locales :

Afin de tenir cet objectif, l'Etat a prévu, dans le cadre de sa loi de programmation des finances publiques pour la période 2014-2019, une réduction sans précédent des dépenses publiques, d'un montant de 50 Mds d'€ sur la période 2015-2017.

Cet effort d'économies est réparti en trois axes :

- Une baisse des dépenses de l'Etat et de ses agences pour 19 Mds d'€ ;
- La maîtrise des dépenses de protection sociale pour 20 Mds d'€ ;
- La contribution des collectivités locales à hauteur de leur poids dans les finances publiques soit 11 Mds d'€, dont 3,7 Mds d'€ en 2016.

Cet effort sans précédent de diminution de la dépense publique permet à l'Etat de financer le pacte de responsabilité et de solidarité qui se traduit par la poursuite du crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE), allègement de cotisations sociales sur les bas salaires pour un montant de 20 Mds d'€ sur la période 2015-2017.

En 2016, c'est encore une économie de 3,7 Mds d'€ sur les seules collectivités locales qui va être opérée à travers la baisse des dotations. Cette diminution vient par ailleurs s'ajouter à celle décidée en 2015 (-3,67 Mds d'€).

Le nécessaire redressement des comptes publics reste plus que jamais d'actualité et l'effort demandé aux collectivités locales est sans précédent. Au total, le prélèvement sur la dotation globale de fonctionnement sera de 12,5 Mds d'€ entre 2014 et 2017, ramenant son niveau à celui de 2003.

1.1.3. La dette publique :

L'endettement de la FRANCE peut s'exprimer en euros comme en pourcentage du PIB comme suit :

- Montant de la dette de la FRANCE : 2 103,2 Mds d'€
- Dette de la FRANCE en % du PIB : 96,9%

La dette publique est la dette au sens du traité de Maastricht (ou dette publique notifiée), c'est-à-dire la dette de toutes les administrations publiques : Etat, administrations de sécurité sociale, administrations locales et organismes divers d'administration centrale. Il ne faut pas la confondre avec le déficit public, qui correspond au besoin de financement des administrations publiques.

Dettes publiques de la FRANCE en 2015 :

Pour la première fois depuis deux ans, la dette française recule de 2,2 Mds d'€ au troisième trimestre 2015, soit une baisse de 0,1% sur trois mois, à 2 103,2 Mds d'€. Un chiffre toutefois en hausse de 3,3% sur un an. Sur la période précédente, la dette de la FRANCE s'était accrue de 0,8% sur trois mois et de 3,8% sur un an.

L'endettement de la France représente désormais 96,9% du PIB du pays, soit 0,7 point de moins qu'au second trimestre et 30 points de plus qu'il y a dix ans.

1.2. L'ÉVOLUTION DES FINANCES LOCALES EN 2015 :

2015 a été marquée par une accélération de la réduction des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales (3,67 Mds d'€ en 2015 contre -1,5 Mds d'€ en 2014). Cela s'est traduit par une nouvelle diminution de l'autofinancement et une réduction des programmes d'investissement.

1.2.1. Nouvelle baisse des soldes d'épargne :

En 2015, pour la quatrième année consécutive, l'épargne brute des collectivités locales diminue pour s'établir à 35,6 Mds d'€ soit -4,9 % (-5,6% en 2014, -4,1 % en 2013 et -3,0 % en 2012). **Cela correspond à un niveau proche de celui de 2009.**

Pour l'année 2016, avec la poursuite de la baisse de la DGF, on peut s'attendre à une nouvelle baisse malgré une décélération des dépenses de fonctionnement.

Les collectivités locales subissent de plein fouet les effets d'une crise économique, sociale et financière qui dure depuis 2008. Dans les budgets locaux, cela se traduit par une croissance de plus en plus faible des produits de la fiscalité (moindre augmentation des valeurs locatives), par une seconde réduction de la DGF et par des produits des services dont l'évolution est de plus en plus instable.

Au total, les recettes de fonctionnement des collectivités locales n'évoluent plus que de 0,6% en 2015 (contre 0,9 % en 2014 et +1,6 % en 2013).

Au-delà de la baisse historique des dotations, le levier fiscal n'a été utilisé que dans de très rares circonstances, ce qui pour 2016 risque de ne pas être le cas même si cet arbitrage est de plus en plus complexe, la capacité contributive des citoyens étant déjà fortement sollicitée dans un climat économique tendu.

En parallèle, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales (39,9 Mds d'€) poursuivent leur décélération (+1,8% en 2015 contre +2,9 % en moyenne par an entre 2011 et 2014).

Ce ralentissement s'observe sur tous les postes de dépenses et pour tous les niveaux de collectivités locales.

Les frais de personnel, principal poste de dépenses de fonctionnement des collectivités locales, s'élèvent à 64,3 Mds d'€. Leur évolution s'inscrit en ralentissement (+2,7% en 2015) par rapport à la hausse enregistrée l'an passé (+4%) car les facteurs qui ont contribué à les tirer à la hausse en 2014 l'ont fait dans des proportions plus faibles (revalorisation des carrières des agents de catégorie C et B (380 millions d'euros en 2015 contre 410 millions d'euros en 2014).

Par ailleurs, les collectivités locales ont mis en place des politiques de modération salariale que ce soit en termes de recrutement ou de non remplacement de départs en retraite.

Enfin, la réforme des rythmes scolaires a produit, pour la première fois, ses effets en année pleine. En 2016, de nouvelles mesures vont peser sur les dépenses des collectivités locales à savoir :

- L'application de la nouvelle réforme du régime indemnitaire avec l'instauration du Régime Indemnitaire de Fonction, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

- Un éventuel dégel du point d'indice.
- La mise en œuvre des dispositions prévues au protocole relatif au Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) qui prévoit entre 2016 et 2020 la transformation d'une part du régime indemnitaire des agents dans leur traitement de base (jusqu'à 167 € par an pour les catégories C, 278 € pour les B et 389 € pour les A).

1.2.2. Un recul historique des dépenses d'investissement :

En 2015, l'investissement des collectivités locales enregistré, pour la deuxième année consécutive une baisse de près de 6,2 %, après -8,8 % sur l'année 2014.

Deux facteurs concourent à expliquer cette tendance à la baisse de l'investissement : le prélèvement sur les dotations qui a réduit d'autant les marges de manœuvre des collectivités et les élections à la fin du premier trimestre 2014 qui se traduisent traditionnellement par une pause dans la réalisation des projets.

Ces deux années correspondent en cumulé à une perte de 8 Mds d'euros.

L'ampleur de la diminution des investissements est notable.

Une part importante de cette évolution est d'ailleurs liée à la baisse observée sur les collectivités du secteur communal -7,8% (après -14,1 % en 2014).

Pour 2016, la stabilisation ou la reprise de l'investissement local, qui s'inscrirait dans un profil classique, reste conditionnée en premier lieu à la capacité pour les collectivités locales de se reconstituer des marges d'autofinancement, ce qui semble difficile dans le contexte actuel de forte baisse de la DGF.

Mais elle dépendra également pour le bloc communal, des mesures de soutien à l'investissement mises en place par le Gouvernement (fonds d'aide à l'investissement de 800 millions d'€ et élargissement de l'assiette du FCTVA avec l'éligibilité à ce fonds des dépenses de fonctionnement d'entretien de voirie et de bâtiment).

1.2.3. Un recours mesuré à l'emprunt, permettant de limiter la hausse de l'endettement :

Cette réduction des marges de manœuvre s'est principalement traduite par une baisse des dépenses d'investissements. Les collectivités ont en effet fait le "choix" de revoir la voilure de leurs projets, plutôt que de recourir massivement à l'emprunt. Leur financement en témoigne, avec une part prépondérante prise par les ressources propres : 91 %.

Les 9 % restant sont couverts par un recours à l'endettement (4,3 Mds d'€).

Ainsi, l'encours de dette des collectivités locales augmente en 2015 de 2,5%, soit la progression la plus faible depuis 2003, et s'élève fin 2015 à 178,5 Mds d'€.

1.3. ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES, LES PRINCIPALES CONSEQUENCES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2016 :

Comme annoncé par le Gouvernement en 2014, les dotations aux collectivités locales diminueront de 11 Mds € entre 2015 et 2017.

Après une première réduction de 1,5 Md d'€ en 2014 et 3,67 Mds d'€ en 2015, la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques sera de 3,7 Mds €.

Ce sont autant de nouvelles contraintes budgétaires, qui obligeront les collectivités sur les années à venir à procéder à de nombreuses économies de fonctionnement.

1.3.1. Les principales mesures de la Loi de Finances pour 2016 impactant le budget des collectivités :

La baisse attendue des dotations :

La loi de finances pour 2016 poursuit la baisse des dotations aux collectivités d'un montant de 3,7 Mds d'€ (contre -1,5 Mds d'€ en 2014 et -3,67 Mds d'€).

La baisse des dotations est répartie de la même manière qu'en 2015, soit, pour le bloc communal, au prorata des recettes réelles de fonctionnement, minorées des mises à disposition de personnel et des atténuations de produits.

La poursuite du renforcement des différents dispositifs de péréquation :

Les différents systèmes de péréquation poursuivent leur développement. Les montants alloués à la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) seraient augmentés dans les mêmes proportions qu'en 2015.

Au total, la DSU atteindrait près de 2,3 Mds d'€ pour 659 communes (contre 742 en 2015).

En ce qui concerne le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), il devrait croître de 220 millions d'€.

La revalorisation des valeurs locatives :

Traditionnellement calquée sur l'inflation, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée pour 2016 à 1 %, soit l'évolution prévisionnelle des prix pour l'année 2016.

Le soutien à l'investissement par la hausse du FCTVA :

Le fonds de compensation pour la valeur ajoutée (FCTVA) est maintenu en dehors de l'enveloppe fermée des concours financiers. Par ailleurs, afin de prendre en compte la moindre contribution de la France au budget de l'Union Européenne, le taux du FCTVA est relevé après amendement à 16,404 % pour les dépenses 2015. Ce nouveau taux de FCTVA est applicable dès 2016 pour le bloc communal. De plus un élargissement du périmètre des comptes éligibles au FCTVA (M14 et M4) a été acté dans la Loi de Finances 2016 pour deux comptes de dépenses de fonctionnement ouvrant droit au FCTVA : C/615221 Entretien bâtiments publics et C/615231 Entretien voirie (pour les dépenses mandatées à partir de 2016).

La reconduction du fonds de soutien de la réforme des rythmes scolaires :

La loi du 08/07/13 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a institué un fonds spécifique de soutien aux communes, EPCI et organismes de gestion d'école privée sous contrat ayant mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2013 ou 2014. Le fonds s'élevait à 250 M€ pour la rentrée 2013-2014, 360 M€ pour la rentrée 2014-2015, soit 50 €/élève pour toutes les communes et 40 €/élève de dotation majorée pour les communes urbaines ou rurales bénéficiant de la DSU cible et DSR cible.

La loi de finances pour 2015 a transformé le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires en un fonds pérenne de soutien aux communes et aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) pour l'organisation des activités périscolaires. A compter de l'année scolaire 2015-2016, l'accompagnement financier de l'Etat, programmé à hauteur de 400 M€ par an, sera assuré pour les communes ou EPCI ayant établi sur leur territoire un projet éducatif territorial (PEDT). Celles-ci pourront percevoir 50 € par enfant et par an (90 € pour les communes les plus en difficulté).

1.3.2. D'importantes économies nécessaires :

Dans ce contexte de très net resserrement budgétaire, et si les municipalités ont l'ambition de ne pas utiliser le levier fiscal, il sera alors nécessaire de procéder à un certain nombre d'économies structurelles dans les budgets des collectivités locales.

Ce travail de recherche d'économies est primordial, mais il nécessite une réflexion en profondeur de l'action publique locale. Plus que de simples arbitrages financiers, les collectivités doivent en effet se poser la question de leurs politiques, pour, qu'à terme, de véritables économies soient réalisables. A court terme, il est en effet irréaliste de dire que d'importantes coupes seront opérées, dans la mesure où un certain nombre de dépenses sont extrêmement contraintes (charges de personnel, facture énergétique, taxes foncières, primes d'assurance,...).

Néanmoins, les besoins de la population sont loin d'être en recul. C'est la raison pour laquelle les collectivités doivent réfléchir aux économies à réaliser et repenser leurs modalités d'actions sans pour autant réduire la qualité du service offert. Les élus locaux sont à l'aube de ce défi, qu'il faudra relever sur le mandat actuel.

2. LE CONTEXTE LOCAL ET LES ORIENTATIONS PRISES POUR L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint et alors que la poursuite de la baisse des dotations à un rythme soutenu a aujourd'hui été confirmée, la municipalité se donne un objectif central le maintien de ses équilibres financiers actuels, à savoir un niveau d'épargne relativement élevé afin de permettre de financer l'entretien du patrimoine (routes, bâtiments,...).

Pour 2016, il va falloir, non plus maîtriser l'évolution des dépenses, mais proposer des baisses des dépenses de fonctionnement et donc s'interroger sur le fonctionnement actuel de chaque service, s'interroger sur les possibilités de mutualisation de service et au-delà s'interroger sur le remplacement des agents qui partent en retraite.

L'objectif est d'être en mesure de dégager une épargne permettant de financer au moins 4 M€ d'investissements nouveaux et 2 M€ d'enveloppe pour le maintien du patrimoine en l'état. La municipalité souhaite, tout en maintenant sa politique pour développer l'attractivité de la ville, continuer le développement de ses projets d'investissement structurants, et ce, sans avoir à recourir à l'emprunt et sans augmentation de la fiscalité.

Pour y parvenir, et alors que la pression fiscale restera constante, comme depuis 2008, une gestion rigoureuse sera encore de mise.

2.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

2.1.1.Chapitre 70 - produits des services :

Il a été proposé au dernier Conseil municipal de novembre 2015 de limiter l'évolution des tarifs des services municipaux au rythme de l'inflation prévisionnelle 2016, à savoir 1 %.

Ce chapitre devrait donc évoluer dans des proportions comprises entre 0 et 1%.

Ce poste de recettes devrait donc plafonner aux alentours de 0,9 M€.

2.1.2.Chapitre 73 - impôts et taxes :

Fiscalité directe :

Composé de la taxe d'habitation et des taxes foncières, le produit de la fiscalité directe perçu par la commune devrait augmenter dans une fourchette comprise entre 1 % et 2 %. La dernière Loi de Finances propose une revalorisation forfaitaire des bases de 1.01 % soit près de 110 K€.

Si on tient compte de la variation physique comme la construction de logements (Croix-Rousse), il est possible que cette progression soit légèrement plus élevée.

Les élus proposeront, par ailleurs, pour le vote du budget 2016, des taux d'imposition inchangés.

Relations financières avec la CCHB :

Depuis la création de la première communauté de communes, l'EPCI d'appartenance (aujourd'hui la CCHB) est tenu de reverser une "attribution de compensation". Ce reversement vise à compenser, dans le budget de la commune, la disparition de la recette de l'ex-taxe professionnelle transférée à l'EPCI. Le montant initial de l'attribution de compensation correspond au produit de taxe professionnelle perçu par la commune, avant la création de la communauté de communes moins les charges reprises par l'EPCI du fait de sa création.

Par la suite, ce montant est corrigé chaque année du coût des transferts de charges opérés (ex : Centre Nautique en 2015...). C'est ainsi qu'en 2015, la CCHB a reversé 6 477 115 M€ au titre de l'attribution de compensation à la Ville d'Oyonnax.

Aucun nouveau transfert de compétence n'ayant été réalisé, ce montant devrait être reconduit en 2016.

En ce qui concerne les autres taxes (taxe sur la publicité, Droits de Mutation, taxe sur l'électricité), leur montant devrait être à peu près stable.

Au total, les recettes issues du compte 73 seraient de 18.5 M€ en 2016, (hors TEOM).

2.1.3.Chapitre 74 - dotations, subventions et participations :

Source de financement importante de la section de fonctionnement, la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement perçue par la Ville a baissé de plus de 750 K€ en 2015 pour un montant total de 3.8 M€. En 2016, toujours sous l'effet de la contribution demandée aux collectivités au titre du redressement des finances publiques, la baisse devrait également être de 750 M€. Nous devrions donc recevoir 3 M€ en 2016.

	2013	2014	2015	2016
Montant DGF	4 915 239,00 €	4 581 256,00 €	3 828 771,00 €	3 076 286,00 €

La commune perçoit par ailleurs des dotations de péréquation, la DSU notamment dont le montant devrait progresser légèrement (en lien avec la hausse déterminée par la Loi de Finances), pour s'élever à près de 3 M€.

Il importe aussi de noter que la pérennisation du fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires se traduit par une recette annuelle estimée à 240 K€ (90 € par élève) pour un coût net de 400 K€ pour la commune.

S'ajoutent à ces dotations, les compensations d'exonération fiscale, d'autres participations de l'Etat ou de la CAF et la compensation financière franco-genevoise (216 K€ en 2016).

Par contre, pour les participations du Conseil Départemental de l'Ain et de la Région, on peut, d'ores et déjà, réduire ces postes de 60 K€ suite à la non reconduction des subventions pour les activités Plein air et le conservatoire.

Au total, ce poste de recettes devrait ainsi s'établir au total à un peu moins de 9 M€.

2.1.4.Chapitre 75 - revenus des immeubles et autres produits de services :

Suite aux projets de vente des logements situés près de la caserne des pompiers et de la maison rue Racine, nous estimons une baisse de 10 K€ si la vente de ces immeubles se concrétise au cours du 2^{ème} semestre.

Ces recettes devraient donc légèrement baisser en 2016 et s'établir aux alentours de 290 K€.

Les autres recettes de fonctionnement de la commune (atténuation de charges, produits exceptionnels) devraient par ailleurs rester quasiment stables.

Au total, hors transferts de compétences à la CCHB, nos recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) pourraient être en diminution, de près de -4 % (-0,9 M€), pour s'établir à un peu plus de 29 M€.

2.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Il est impératif pour 2016 de baisser l'évolution des dépenses de fonctionnement, de l'ordre de 5 %, afin de compenser la perte de près de 750 K€ de la DGF.

2.2.1.Chapitre 012 - charges de personnel :

Représentant plus de 56 % des dépenses de fonctionnement, il est nécessaire de baisser la masse salariale tout en absorbant le GVT et surtout les impacts des réformes que l'Etat impose aux collectivités territoriales avec notamment :

- L'application de la nouvelle réforme du régime indemnitaire avec l'instauration du Régime Indemnitaire de Fonction, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
- Un éventuel dégel du point d'indice.
- La mise en œuvre des dispositions prévues au protocole relatif aux Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) qui prévoit entre 2016 et 2020 la transformation d'une part du régime indemnitaire des agents dans leur traitement de base (jusqu'à 167 € par an pour les catégories C, 278 € pour les B et 389 € pour les A).

Ainsi, afin de maintenir le niveau et la qualité du service public rendu à la population il conviendra donc de repenser les organisations en :

- Rationalisant les organisations et les pratiques de chacun,
- Favorisant la mutualisation des services (comme cela a été fait pour les services espaces verts sport et technique),
- Ne remplaçant pas de manière systématique les agents partant en retraite en réorganisant leurs missions de manière différente.

Il est proposé une inscription (hors intermittents du spectacle) de 16 150 K€, contre 16 450 K€ en 2015, soit une baisse de 1,8 %.

2.2.2.Chapitre 011 - charges à caractère général :

Pour respecter l'objectif de la baisse des dépenses de fonctionnement, il est indispensable de réaliser des économies sur les autres postes de dépenses.

C'est le cas des charges à caractère général, avec une baisse de plus de 5 %.

La facture énergétique devrait être revue à la baisse (- 7 %) mais liées principalement à la reprise des contrats par la CCHB des sites transférés.

Il a donc été demandé à tous les services de repenser leur fonctionnement afin de réaliser des économies. Cela se traduit par exemple par des commandes de fournitures moins importantes, la possibilité

de recourir à de la négociation systématique lors de la passation des marchés publics ou à l'optimisation de l'entretien.

Globalement, il s'agit d'organiser le travail différemment, tout en rendant aux oyonnaxiens un service identique à celui des années passées.

2.2.3. Chapitre 65 - autres charges de gestion courante :

Ce poste de dépenses est composé, d'une part, des subventions aux associations et, d'autre part, des participations de la commune. Tandis que ces dernières resteraient a priori quasiment stables (indemnités des élus, participation au SDIS,...), un effort va également être demandé aux associations.

Toutefois, c'est encore un total de 1,4 M€ qui va être versé pour soutenir le tissu associatif, sans compter la mise à disposition gratuite des salles municipales.

Concernant le versement au FPIC, la Ville ayant été classée en 2014 151^{ème} au classement de l'indice synthétique de la DSU, elle a dû s'acquitter de 136 K€ au titre du FPIC 2015. En 2015, elle s'est retrouvée au 136^{ème} rang et par conséquent la ville devrait être exonérée du versement au titre du FPIC 2016.

A noter enfin que les charges financières sont quasiment nulles en 2016 (7 K€), la commune n'étant plus endettée. Il s'agit de réelles marges de manœuvre, dont ne disposent pas un certain nombre d'autres collectivités.

**Grâce à une politique volontariste
et une gestion quotidienne rigoureuse,
les dépenses de fonctionnement de la commune
devraient diminuer en 2016, de près de 3 %.**

**Cette baisse des charges courantes de la collectivité est
indispensable au regard de celle des recettes que l'Etat impose aux
collectivités locales, si la ville ne veut pas subir la tendance
structurelle de l'effet de ciseaux.**

**Ainsi, le choix a été fait de maintenir un solde d'épargne aux alentours
de 3,5 millions d'€ afin de conserver une capacité à investir,
indispensable à l'entretien du patrimoine communal.**

**Quoi qu'il en soit, le choix a été fait de
calibrer la politique d'investissement, en priorisant les projets
POUR NE PAS AVOIR A RECOURIR A L'EMPRUNT.**

2.3. LES PROJETS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT :

Pour 2016, le programme d'investissement de la commune se déclinera autour :

- Des restes à réaliser du programme pluriannuel d'investissement de la précédente mandature,
- Des reports de l'année passée,
- Des opérations nouvelles,
- Des enveloppes annuelles, concourant à l'entretien du patrimoine et au maintien des capacités d'action de la collectivité.

Compte tenu des contraintes d'équilibre budgétaire et du souhait de la municipalité de ne pas emprunter, il est envisagé une enveloppe globale de 6 M€.

2.3.1. Les principales opérations envisagées en 2016 :

Parmi les projets les plus importants, seront réalisés en 2016 :

- L'aménagement du carrefour Dortan/Narvik,
- Le gymnase Jean Moulin,
- L'aménagement de la rue de la Paix,
- La poursuite de l'opération de la Croix Rousse,
- Le financement des études nécessaires à la mise en œuvre de l'ANRU 2,
- La rénovation de Valexpo.

2.3.2. Les recettes d'investissement :

Les dépenses d'investissement qui seront programmées au budget primitif 2016 seront intégralement financées par les ressources propres de la collectivité (autofinancement, FCTVA, subventions et fonds de concours, reports). La Ville continuera en 2016 sa recherche acharnée d'optimisation des financements extérieurs, avec ses partenaires historiques (Conseil départemental, Conseil Régional, la CCHB,...), afin de réduire la charge nette de ses opérations d'équipement.

Aucun emprunt ne sera inscrit au budget primitif 2016. Il s'agit en effet d'une volonté politique de mettre en place une stratégie qui consiste à recourir le moins possible à l'emprunt. C'est le moyen pour la collectivité de ne pas alourdir sa section de fonctionnement en ces temps de forte contrainte budgétaire. Le désendettement progressif opéré sur les dernières années permet en effet aujourd'hui d'afficher une annuité de la dette quasiment nulle.

2.4. LES BUDGETS ANNEXES :

Budget Forêts :

Pour l'année 2016, la continuité de l'action de la municipalité en faveur de la sauvegarde de la forêt est au programme.

Par ailleurs, l'aménagement de nouveaux chemins forestiers devrait permettre d'exploiter de nouvelles parcelles.

Budgets eau et assainissement :

Pour l'exercice 2015, de nombreux travaux de rénovation sont prévus sur ces deux budgets.

Il est prévu néanmoins que les tarifs restent stables.

Valexpo :

Une recherche constante de nouvelles manifestations et d'accueil de nombreux salons, conjuguée à un effort de maîtrise des dépenses courantes, devrait permettre de limiter au maximum la participation du budget principal.

Ainsi, une mutualisation du service Valexpo et du service manifestations de la ville devrait permettre un gain de productivité et ainsi permettre l'accueil d'un plus grand nombre de manifestations.

Cinéma Atmosphère :

Nous envisageons, pour 2016, une fréquentation dans la continuité de celle de 2015, tout en sachant que le résultat d'exploitation d'un cinéma est en lien direct avec la santé du cinéma en FRANCE et la capacité des ménages à sortir.

S'agissant d'une volonté de la municipalité de maintenir un cinéma à OYONNAX, à défaut d'une offre d'un acteur privé, à des tarifs abordables, une subvention d'équilibre sera versée en 2016, comme les années précédentes.

Chaufferie :

Après la création en 2012 de ce budget annexe, ayant notamment permis de diminuer les charges des logements raccordés aux deux réseaux, un emprunt avait été contracté pour financer l'investissement (achat du réseau).

Aujourd'hui, ce budget est structurellement équilibré, la redevance versée par le délégataire couvrant les charges (remboursement du prêt principalement).

Parking :

Ce budget continue de s'équilibrer en 2016 avec le versement d'une subvention du budget principal.

Toutefois, la tendance de la fréquentation 2015 du parking de la Grenette étant en hausse cela permet d'espérer une diminution de la subvention d'équilibre.

Trois choix politiques forts sont opérés pour cette année :
- stabilité de la pression fiscale stable,
- des économies de fonctionnement réfléchies sur les charges générales
- et une politique d'investissement à la hauteur des capacités de la collectivité sans recourir à l'emprunt.

Il est à noter que si ces objectifs peuvent aujourd'hui être atteints, c'est le résultat de la gestion prudente des dernières années. Le désendettement progressif ou la maîtrise de l'évolution des charges (+0,8 % en moyenne par an depuis 2008) sont autant de facteurs qui permettent à la commune d'afficher, fin 2015, des soldes d'épargne relativement confortables, tout au moins pour faire face au coût de l'entretien et du renouvellement du patrimoine municipal.

Pour 2016, ce sont donc des choix forts de gestion qui sont réalisés. Ils devront être encore plus appuyés pour les exercices 2017 et 2018.

2 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TEOM

Il est rappelé au Conseil que la Communauté de Communes Haut-Bugey est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle est tenue d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) avant le 18 janvier 2018.

Durant la période transitoire, il appartient aux communes de fixer les taux de TEOM et de voter les exonérations, et par conséquent, de percevoir le produit de cette taxe. Mais, la Communauté de Communes Haut-Bugey doit disposer des ressources nécessaires aux règlements des dépenses qui sont à sa charge. A ce titre, une convention avait été conclue pour l'année 2015 afin de permettre le reversement par les Communes de la TEOM 2015.

Il s'avère nécessaire de prolonger cette convention par la signature d'un avenant, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour une durée d'un an. Elle pourra être reconduite par période d'un an, sans que la durée totale ne puisse excéder trois ans. La décision de reconduction sera notifiée par la Communauté de Communes Haut-Bugey, un mois au plus tard avant l'échéance de chaque période.

Vu l'avis émis par la Commission des finances,

Le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise la signature de l'avenant n° 1 dont un exemplaire a été annexé à la convocation.

3 - Soutien financier au CDDRA pour l'aménagement de la "boucle verte"

Le Conseil est informé que dans le cadre de l'aménagement de la "boucle verte", la Ville d'OYONNAX souhaite solliciter un soutien financier auprès de la Région RHONE-ALPES-AUVERGNE via le CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes).

La "boucle verte" est un itinéraire dédié aux modes doux, à travers les parcs de la ville d'OYONNAX, qui complète la voie verte entre OYONNAX et MONTREAL LA CLUSE.

En effet, les dépenses liées à la signalétique et au mobilier urbain dans le cadre d'un projet pédagogique ayant un intérêt touristique, historique ou environnemental, pourraient être éligibles à une subvention via le CDDRA.

Monsieur MATZ présente un diaporama avec le plan et différentes vues de l'opération, pour laquelle la ville devrait percevoir des subventions du Massif du Jura, du Conseil Départemental, de la CCHB et d'une réserve parlementaire.

Monsieur MARTINEZ demande ce qu'est le Massif du Jura.

Monsieur MATZ précise qu'il s'agit d'une association qui finance divers projets sur le massif du Jura. OYONNAX est aux portes du Jura et a pu, à ce titre, solliciter une subvention.

Le Maire précise qu'il a reçu le Directeur du Massif du Jura avec Monsieur BERTHET et qu'après un refus initial, ils ont pu obtenir gain de cause en jouant sur la fibre mémorielle et touristique. Dans le cas d'un reliquat de fonds, un complément de subvention pourrait même être attribué à OYONNAX.

Monsieur MATZ ajoute que le budget serait de 700 000 € hors taxes.

Le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à rechercher le soutien financier d'un montant le plus élevé possible auprès de la Région Rhône-Alpes-Auvergne pour le projet " boucle verte" et à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

4 - ACQUISITION DE 2 PLACES DE STATIONNEMENT A LA SEMCODA RUE DU 8 MAI 1945

Il est exposé au Conseil que, par acte notarié du 11 octobre 2013, la Ville d'OYONNAX a cédé à la SEMCODA un immeuble situé 28 rue du 8 mai 1945, cadastré section AE 381, contigu au périmètre de l'îlot Croix-Rousse en vue de la réalisation d'un parking.

Cet aménagement n'étant pas spécifiquement réservé aux nouveaux habitants de l'îlot Croix-Rousse mais plutôt aux usagers des commerces environnants, la SEMCODA, en contrepartie de la réalisation de cet ouvrage, sollicite la Ville pour son financement et lui propose, à cet effet, de se porter acquéreur de 2 emplacements sur les 5 initialement prévus et ce, pour un montant de 25 000 €.

Vu l'avis émis par la Commission d'urbanisme et des travaux,

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Considérant la destination des ouvrages, à savoir des emplacements de stationnement destinés aux usagers du quartier,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- D'accepter la cession par la SEMCODA de ces 2 emplacements de stationnement, moyennant un prix de 25 000 € ;
- De donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les formalités nécessitées par cette transaction et notamment signer l'acte correspondant, lequel sera rédigé par l'Etude notariale PEROZ COIFFARD BEAUREGARD à OYONNAX ;
- De préciser que les frais afférents seront supportés par la Ville d'OYONNAX ;
- De préciser que la dépense correspondante fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2016.

5 - CESSION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-BUGEY DE L'ANCIEN LOCAL VOIRIE RUE DES CONDAMINES

Il est exposé au Conseil que la Ville d'OYONNAX a dernièrement transféré à la Communauté de Communes Haut-Bugey le service de ramassage des ordures ménagères et envisage, par conséquent, de lui céder le tènement dans lequel sont stockés les véhicules dédiés à ce service.

Il s'agit du local voirie cadastré section AP 261p 262p et 263, situé rue des Condamines qui inclut également le magasin municipal.

Ne sont pas compris dans la présente cession le hangar à sel et le terrain sur lequel une antenne de l'opérateur ORANGE est implantée.

Il est précisé que ces locaux seront libres de toute occupation à compter du 1^{er} mars 2016 pour la partie réservée au stationnement des véhicules et au 31 décembre 2016 pour la partie correspondant au magasin municipal.

Des servitudes de passage seront conservées par la Ville d'OYONNAX pour accéder aux différents ouvrages ou immeubles restant lui appartenir sur ce site, conformément au plan qui sera dressé par le Cabinet PRUNIAUX.

Au vu des avis rendus par le service des Domaines le 29 juillet 2015, cette cession pourrait être envisagée moyennant un prix de 225 000 €, la CCHB prenant également à sa charge les frais y afférant (frais de géomètre et de notaire).

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Vu l'avis émis par la Commission d'urbanisme et des travaux,

Vu les avis du service des Domaines en date du 29 juillet 2015,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- De céder à la Communauté de Communes Haut-Bugey le tènement précité et défini par un plan établi par le cabinet de géomètre PRUNIAUX, moyennant un prix de 225 000 € ;
- De donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les formalités nécessitées par cette transaction et notamment signer l'acte correspondant, lequel sera rédigé pour la Ville d'OYONNAX par Maître BEAUREGARD de la SCP PEROZ COIFFARD BEAUREGARD ;
- De préciser que les frais y afférant seront à la charge de la CCHB ;
- De préciser également que les biens, objets de cette cession, ne pourront être mis à disposition de la CCHB qu'à compter du 1^{er} mars 2016 pour la partie stationnement des véhicules et à compter du 31 décembre 2016 pour la partie correspondant au magasin municipal.

6 - PROGRAMME DE COUPES 2016 EN FORET COMMUNALE

Il est donné lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2016 par l'OFFICE NATIONAL des FORETS, en forêt communale soumise au régime forestier.

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- De demander à l'OFFICE NATIONAL des FORETS de bien vouloir procéder, en 2016, au martelage des coupes désignées ci-après ;
- De préciser la destination des coupes et leur mode de commercialisation ;

Parcelle	Volume estimé en m3			Surface à parcourir (ha)	Mode de commercialisation
	Feuillus Tiges (m3)	Résineux Tiges (m3)	Taillis (m3)		
1	47	269		10,55	Vente publique
2	45	254		14,93	Vente publique
9	114	647		12,68	Vente publique
21	330	180		10	Gré à gré contrat bois façonné à la mesure
24	220	500		9,91	Vente publique
42	163	488		13,55	Vente publique
109	15	450		2,29	Gré à gré contrat bois façonné à la mesure
110	15	20		4,55	Gré à gré contrat bois façonné à la mesure
113			100	0,5	Délivrance
115		445		12,72	Gré à gré contrat bois façonné à la mesure
104-u	100			1	Délivrance de bois sur pied

107	100			1	Délivrance de bois sur pied
112	100			1	Délivrance de bois sur pied
TOTAUX	1249 m3	3253 m3	100 m3	94,68 ha	

- Pour le partage sur pied des bois d'affouage, de désigner comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied :
 - Messieurs BORGES Dominique, JEANTET Robert et RACINE André, pour BOUVENT ;
 - Messieurs PIQUET Pierre, FAVRE Jean Paul, FAVRE Michel, pour MONS ;
 - Messieurs AUDI Michel, PERRIN Claude et MITAUX Robert, pour VEYZIAT.
- De donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

7 - ACQUISITION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE RCA RUBY CURIS – DELIBERATION MODIFICATIVE

Il est rappelé au Conseil que, par délibération du 3 novembre 2015, le Conseil a décidé de procéder à l'acquisition d'un terrain appartenant à la Société RCA RUBY CURIS, situé à l'angle des rues Voltaire et Pasteur, moyennant un prix de 230 000 €.

Etaient intégrées dans cette vente initiale 2 parcelles de terrains :

- la parcelle en nature de terrain d'une superficie de 2197 m² et
- la parcelle n° 921 d'une contenance de 4m² correspondant en définitive à un ancien transformateur EDF désaffecté.

S'agissant de cette dernière parcelle, un accord était intervenu entre les anciens propriétaires et EDF pour sa rétrocession.

Cet ouvrage n'étant d'aucune utilité et ne pouvant engendrer que des frais pour la collectivité pour son démantèlement, il convient par conséquent, de l'exclure de la vente devant intervenir avec la Société RCA RUBY CURIS.

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- D'acter que l'acquisition à la Société RCA RUBY CURIS porte uniquement sur la parcelle cadastrée section AI 922 ;
- De préciser que les autres termes et modalités définis dans la délibération initiale, du 3 novembre 2015, c'est-à-dire un prix d'acquisition de 230 000 € et l'ensemble des frais afférents à cette transaction à la charge de la Commune demeurent inchangés.

8 - CESSION A DYNACITE D'UN IMMEUBLE CADASTRE SECTION AE 121 ET 122

Il est exposé au Conseil que la Ville d'OYONNAX est propriétaire d'un immeuble, cadastré section AE 121 et 122, d'une surface au sol de 2 128 m², situé rue Racine et comprenant deux logements de type 4, avec chacun un espace vert clos et privatif, dont un occupé actuellement.

La Ville, n'ayant pas pour vocation d'être bailleur, elle n'a donc aucun intérêt particulier à conserver cet immeuble d'autant que les frais afférents à son entretien sont nettement supérieurs aux recettes qu'il produit.

C'est pourquoi, la Ville d'OYONNAX a envisagé sa cession, et a consulté, à cet effet, les bailleurs susceptibles d'être intéressés.

A ce jour, DYNACITE a fait connaître son intérêt pour l'acquisition de cet immeuble en proposant un prix d'achat de 320 000 €. Vérification faite auprès du service des Domaines, le prix proposé est conforme à la valeur vénale de l'immeuble.

Vu l'avis du service des Domaines,

Vu l'avis émis par la Commission d'urbanisme et des travaux,

Vu l'avis de la Commission des finances,

Le Conseil, à sa majorité, par 31 voix pour et 3 abstentions (opposition "Oyonnax la nouvelle dynamique"), le Maire, compte tenu de son mandat de Président chez DYNACITE, ne prenant pas part au vote, décide :

- D'accepter la proposition d'achat à hauteur de 320 000 € faite par DYNACITE pour l'acquisition de cet immeuble ;
- De donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les formalités nécessitées par cette transaction et notamment signer l'acte correspondant lequel sera rédigé par l'étude notariale PEROZ COIFFARD BEAUREGARD à OYONNAX ;
- De préciser que les frais afférents seront supportés par l'acquéreur à l'exception des frais incombant réglementairement au vendeur (diagnostics, etc...) ;
- De préciser également que la recette correspondante fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2016.

9 - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT D'UN LOCAL BIBLIOTHEQUE A L'ECOLE MATERNELLE DE L'EGLISETTE – PARCELLE AX 221

Il est rappelé au Conseil que la Ville a pour projet de procéder à l'aménagement d'un local bibliothèque au sein de l'école maternelle de l'Eglisette.

En effet, l'école ne dispose pas, à ce jour, de local dédié à cette activité et ce, par manque de place.

Aussi, il est prévu, dans le cadre de ce projet, d'utiliser l'actuelle circulation sous verrière qui sépare maternelle et primaire afin d'y installer ce nouvel espace d'activité.

Cet aménagement portant sur la modification et le cloisonnement d'espaces, il est soumis à autorisation de travaux.

Le Conseil, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à déposer l'autorisation susvisée pour le projet cité en objet et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

10 - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA REALISATION D'UN AUVENT DANS LA COUR DE L'ECOLE LOUIS ARMAND - PARCELLE BD 91

Il est rappelé au Conseil que l'école Louis Armand est aujourd'hui peu dotée d'espaces couverts permettant la réalisation d'activités en extérieur, ou simplement aux enfants de jouer à l'abri au moment des récréations.

Aussi, la Ville a pour projet de faire réaliser un auvent dans la cour de l'école afin de pallier ce manque.

Ce auvent, d'une surface maximale de 20 m², est soumis à déclaration préalable.

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Autorise le Maire à déposer la déclaration préalable pour le projet cité en objet et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

11 - CESSION A LA SEMCODA D'UN IMMEUBLE A USAGE DE LOGEMENTS ROUTE DE MARCHON

Il est exposé au Conseil que la Ville d'OYONNAX est propriétaire, au 35 route de Marchon, d'un immeuble collectif comprenant 10 logements et 9 garages.

Cet immeuble comprend également, au rez-de-chaussée, une salle, d'environ 100 m², mise à disposition des pompiers qui l'ont aménagée en salle de musculation. A l'origine, ces appartements étaient affectés principalement aux pompiers dont le casernement se trouvait à proximité.

Les pompiers n'étant plus tenus de résider sur les lieux de la caserne, ces appartements ont été proposés à la location. A ce jour 4 sont actuellement loués.

Aujourd'hui, cet immeuble représente des frais d'entretien non négligeables pour la collectivité. Par ailleurs, d'importants travaux de rénovation seront à prévoir dans les prochaines années.

C'est pourquoi, la Commune a décidé de mettre en vente cet immeuble à l'exception de la salle de musculation dont l'accès est réservé principalement aux pompiers et qui, par la suite, pourrait être rétrocédée au SDIS, de même que l'ensemble des installations qui sont mises à sa disposition sur ce site (unités de vie et sa voirie, city stade, maisonnette à l'arrière des unités de vie où ont lieu les visites médicales ...).

Le prix de vente a été fixé à 800 000 € et est conforme à l'avis des Domaines.

Par courrier du 20 novembre dernier, la SEMCODA a fait connaître son intérêt pour cette acquisition sous réserve de l'obtention d'une décision d'agrément pour le financement en PLS et d'une garantie par la Ville de ce financement.

Madame FERRI demande si, après la vente de cet immeuble, qui fait suite à celle d'autres bâtiments d'habitations municipaux, il restera à la Ville d'autres logements pour loger les enseignants ou faire face à des situations d'urgence sociale.

Le Maire répond que la Ville veille aux urgences sociales, notamment, par le biais du CHRS.

Monsieur HARMEL précise qu'ALFA 3A gère un parc de logements d'urgence, utilisables par exemple lors du plan grand froid et que des ressources existent également au CHRS et à la Résidence BERGERON.

Madame FERRI craint toutefois qu'il y ait des familles qui ne puissent être logées car n'entrant pas dans le dispositif.

Monsieur HARMEL répond qu'il voit à qui elle fait allusion, que la personne a été reçue par le Directeur de cabinet et qu'il n'est pas nécessaire d'évoquer le cas devant le Conseil municipal, concluant que la Ville n'a pas vocation à traiter ce genre de problème et qu'il existe suffisamment d'associations à but humanitaire sur le territoire.

Le Maire intervient en disant à Madame FERRI de ne pas se faire de souci car la Municipalité ne laissera personne dehors. Il précise qu'une estimation des travaux nécessaires a été faite avant d'envisager la vente du bâtiment et que la Ville aurait dû déboursier 1.6 millions d'euros de travaux pour rendre les logements salubres.

Il revient ensuite sur la cession en elle-même, rappelant que la Municipalité précédente avait cédé l'office HLM à DYNACITE pour l'euro symbolique et que s'il avait été Maire ...

Madame FERRI l'interrompt pour lui dire qu'il faisait partie de la municipalité d'alors,

ce à quoi il répond qu'il était exclus, et qu'elle le sait très bien puisqu'il a même reçu, à l'époque, un courrier de soutien d'un de ses collègues enseignants, de la même obédience politique qu'elle, qui déplorait l'exclusion de l'adjoint à la culture. Il reprend que s'il avait été Maire, il ne l'aurait jamais donné, vendu peut-être, mais en aucun cas donné.

Vu l'avis des services des Domaines,

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Vu l'avis émis par la Commission d'urbanisme et des travaux,

Le Conseil, à sa majorité, par 32 voix pour et 3 abstentions (opposition "Oyonnax la nouvelle dynamique") décide :

- De céder à la SEMCODA l'immeuble référencé ci-dessus moyennant un prix de 800 000 € ;
- De préciser que l'emprise exacte de ce tènement, d'une surface de 1569 m², sera définie selon un plan établi par le cabinet de géomètre PRUNIAUX, de même que les servitudes de passage et de tréfonds devant être instituées pour la desserte du reste du site ;
- De donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les formalités nécessitées par cette transaction et notamment signer l'acte correspondant lequel sera rédigé par Maître BEAUREGARD à OYONNAX ;
- De préciser que l'ensemble des frais afférant à cette transaction seront à la charge exclusive de l'acquéreur ;
- De préciser que les recettes correspondantes à cette transaction seront inscrites au Budget Primitif 2016.

12 - DEMANDES SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL - CONSEIL DEPARTEMENTAL - ADDIM DE L'AIN - PROJET VOCAL INTERCOMMUNAL LE MESSIE DE HAENDEL
--

Il est exposé au Conseil la mise en place d'un projet culturel avec les choristes amateurs autour de l'œuvre vocale "Le Messie" de Haendel pour la période 2015-2016.

Ce projet culturel, proposé à l'échelle de l'intercommunalité du Haut-Bugey, porté et piloté par le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD - pôle ressources) en partenariat avec la ville de NANTUA et l'ADDIM de l'Ain, répond à une volonté forte de diversification et d'accessibilité des pratiques artistiques au plus grand nombre.

Contribuant au développement culturel d'un territoire, il tend à rassembler les acteurs culturels amateurs et professionnels autour d'une grande œuvre vocale du répertoire, interprétée par l'Ensemble Vocal de LYON sous la direction de Guy CORNUT, pour :

- Favoriser la connaissance du répertoire vocal classique ;
- Proposer l'intervention de professionnels pour enrichir les compétences de chacun ;
- Aborder les techniques de chant choral par la pratique ;
- Associer les élèves choristes du CRD et les choristes amateurs locaux ;
- Permettre une mise en valeur du patrimoine des communes partenaires en programmant deux concerts, l'un à l'Eglise Saint-Léger d'OYONNAX et l'autre à l'Abbatiale de NANTUA.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- De solliciter la Région Rhône-Alpes-Auvergne pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 500 € au titre de cette coordination ;
- De solliciter le Conseil Départemental de l'Ain pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € ;
- De solliciter l'ADDIM de l'Ain pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 150 €.

13 - DEMANDE PARTICIPATION CCHB – PROJET VOCAL INTERCOMMUNAL LE MESSIE DE HAENDEL
--

Il est exposé au Conseil le projet relatif à la mise en place d'un projet culturel avec les choristes amateurs autour de l'œuvre vocale "Le Messie" de Haendel pour la période 2015-2016.

Ce projet culturel, proposé à l'échelle de l'intercommunalité du Haut-Bugey, porté et piloté par le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD - pôle ressources) en partenariat avec la ville de NANTUA et l'ADDIM de l'Ain, répond à une volonté forte de diversification et d'accessibilité des pratiques artistiques au plus grand nombre.

Contribuant au développement culturel d'un territoire, il tend à rassembler les acteurs culturels amateurs et professionnels autour d'une grande œuvre vocale du répertoire, interprétée par l'Ensemble Vocal de LYON sous la direction de Guy CORNUT, pour :

- Favoriser la connaissance du répertoire vocal classique ;
- Proposer l'intervention de professionnels pour enrichir les compétences de chacun ;
- Aborder les techniques de chant choral par la pratique ;
- Associer les élèves choristes du CRD et les choristes amateurs locaux ;
- Permettre une mise en valeur du patrimoine des communes partenaires en programmant 2 concerts, l'un à l'Eglise Saint-Léger d'OYONNAX et l'autre à l'Abbatiale de NANTUA.

Le Maire précise qu'il s'agit d'un projet conduit avec la Communauté de Communes, ajoutant que, malgré ses efforts pour leur faire prendre la compétence culture, son Président n'en veut pas.

Madame COLLET ajoute que bien que l'intercommunalité ne dispose pas de la compétence culture, le projet sera développé sur le territoire avec une prestation à l'église d'OYONNAX et une autre à

l'abbatiale de NANTUA, raison pour laquelle la CCHB a été sollicitée et interviendra sous forme d'un achat d'espace publicitaire.

Vu l'avis émis par la Commission des Finances,

Le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

- De solliciter la Communauté de Communes Haut-Bugey (CCHB) pour l'attribution d'une participation à la communication du projet d'un montant de 3 500 €.

14 - REMBOURSEMENT ANNUEL COURS DE DANSE CLASSIQUE

Il est exposé au Conseil la nécessité de procéder à un remboursement des cours de danse classique pour la saison 2015/2016.

Malgré la procédure engagée pour un second recrutement, aucune candidature n'ayant été maintenue pour répondre à la demande de remplacement du professeur de danse classique, absente depuis la rentrée, il est impossible de dispenser les cours pour lesquels les familles ont payé une inscription et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Compte tenu de l'avancement de la saison, le poste ne pourra être pourvu avant la rentrée de septembre 2016. Dans l'intervalle, un appel à candidature sera organisé dès le mois de mars afin de faciliter ce recrutement.

Madame COLLET précise que le futur professeur de danse aura la double compétence danse classique et contemporaine et, qu'en attendant, une étude est en cours pour organiser des stages durant les vacances.

Il est donc nécessaire de rembourser les familles concernées des frais engagés pour les inscriptions de leurs enfants, ainsi que des frais de dossier si elles ne sont pas inscrites dans d'autres disciplines.

Le Conseil, **à l'unanimité** :

- Valide ce projet de remboursement exceptionnel.

15 - ANNEE 2016 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS INITIATIVES LOCALES (FIL)

Le Conseil est informé que, suite à la création d'un Fonds Initiatives Locales, il convient de délibérer sur les demandes de subventions suivantes :

ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION OCTROYÉE
Les Lucioles	Fête de quartier Berthelot	900 €
Mosaïque	Fête des habitants du CAQO	1 300 €
AGLCR	Fête de quartier La Forge	900 €
Grandir Ensemble	Fête de quartier l'Eglisette	900 €

Geilles	Fête de quartier Geilles	900 €
Nierme	Fête de quartier Nierme	900 €
Tous Ensemble	Fête des quartiers avec Cinéma Plein Air	900 €
Geilles	Tyrolienne pour tous	500 €
Tous Ensemble	Embellissements et ramassage de papiers	500 €
Tous Ensemble	Sortie familiale	600 €
Mosaïque	Atelier culinaire	500 €
Amuse	Amuse Café	500 €

Le Maire précise que les dossiers ont été défendus devant un jury composé de Monsieur VAREYON, Monsieur LE GLOU et Madame BOUGHETTAYA.

Monsieur VAREYON expose que les subventions ont été réduites de 10 %, mais que la réouverture de la maison de quartier Berthelot a vu revenir des associations en sommeil, ce dont il se félicite car elles font vivre la ville.

Vu la demande de subvention déposée par l'organisme,

Vu l'avis favorable du jury FIL en date du 19 janvier 2016,

Vu l'avis émis par la Commission de la Politique de la Ville,

Le Conseil, à **l'unanimité**, décide :

- D'autoriser le Maire à verser les subventions désignées ci-dessus ;
- De demander à l'organisme de produire le rapport d'activité et financier de l'action auprès de la Ville et au plus tard le 31 décembre de l'année de réalisation. A défaut de constater la réception des pièces, la Ville sera en droit de demander le remboursement de la subvention ;
- D'inscrire le crédit correspondant aux budgets de la Ville pour l'année 2016.

L'ordre du jour est épuisé, le Maire remercie l'ensemble des services qui ont contribué à la réalisation du DOB dont il retient 3 points forts :

- *stabilité de la pression fiscale,*
- *économies de fonctionnement réfléchies,*
- *politique d'investissement sans recourir à l'emprunt.*

Le Maire souhaite une bonne soirée à tous et lève la séance à 21 H 00.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Caroline MANZONI

Michel PERRAUD